



Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2021

Séance du 19 novembre 2020

Rapport d'orientation budgétaire

Achévé de rédiger le 5 novembre 2020

Vu, pour être annexé à la délibération
N° 11/2020-30 du Conseil Municipal
en date du 19/11/2020

Le Maire

A blue ink signature is written over a circular official seal. The seal contains the text 'VILLE DE CASTELSARRASIN' around the perimeter and a central emblem.

Envoyé en préfecture le 25/11/2020

Reçu en préfecture le 25/11/2020

Affiché le



ID : 082-218200335-20201119-DEL_11_2020_30-DE

1	<i>Un contexte macroéconomique inédit suite à la pandémie de la Covid-19.....</i>	5
2	<i>Les principales dispositions du projet de loi de finances 2021.....</i>	8
3	<i>Rétrospective et prospective financière.....</i>	12
4	<i>L'état de la dette de la commune.....</i>	28
5	<i>Les grands équilibres du budget 2021.....</i>	31

Préambule : rappel du contexte du DOB.

Chaque année, les collectivités doivent organiser un **débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois** précédant le vote du budget primitif.

Ce débat en Conseil municipal s'appuie sur un « **rapport d'orientation budgétaire** » (auparavant appelé « note explicative de synthèse »), dont la **loi NOTRe** du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République en a précisé le contenu. Le document doit exposer les **engagements pluriannuels envisagés** ainsi que la **structure et la gestion de la dette**. Il doit également présenter la **structure et l'évolution des dépenses et des effectifs**. Enfin, le rapport doit être **transmis au Président de l'EPCI** dont la commune est membre (et réciproquement).

Ainsi, le rapport d'orientation budgétaire doit comporter des **éléments d'analyse financière**, des informations sur les **principaux investissements projetés**, sur le **niveau d'endettement et son devenir prévisionnel**, et sur **l'évolution envisagée des dépenses et des recettes**.

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a par ailleurs spécifié « *qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité ou groupement présente ses objectifs concernant :*

- 1- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;*
- 2- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette ».*

Depuis plusieurs années, **l'objectif** poursuivi par le présent document est **de donner aux élus des clés de lecture** leur permettant d'appréhender au mieux le **contexte économique actuel et à venir**, ainsi que la **nature et les enjeux des relations entre l'Etat et les collectivités locales** (qui se matérialisent essentiellement par l'évolution des dotations et du produit issu de la fiscalité locale), l'ensemble de ces **éléments ayant un impact fort sur le budget de la commune**. La présentation, basée sur une **architecture similaire** d'années en années et une **permanence des méthodes**, permet un **suivi transparent** des évolutions et une appréhension facilitée des différentes notions.

A noter que compte-tenu du contexte planétaire lié à la crise sanitaire, peu de données macro-économiques sont disponibles en raison d'une incertitude exacerbée.

Comme depuis 2018, le budget primitif sera voté dès le mois de décembre, avec le même objectif de débiter dès janvier le déploiement de l'intégralité des projets pour l'exercice **et de n'inscrire que les recettes propres à l'exercice**. Il convient enfin de préciser que le **projet de loi de finances (PLFi) 2021 ne sera pas adopté** au moment de la tenue du débat d'orientation budgétaire et qu'il est impossible **de présenter les résultats financiers détaillés d'un exercice 2020** non encore achevé.

1 Un contexte macroéconomique inédit suite à la pandémie de COVID-19

La pandémie de Covid-19 a provoqué **la plus grave récession mondiale depuis des décennies**. Bien que le bilan final soit encore incertain, la pandémie entrainera des contractions dans la plupart des marchés émergents et des économies en développement. Elle aura également des effets durables sur la productivité du travail et la production potentielle.

La pandémie a produit une violente onde de choc à travers le monde, plongeant de nombreux pays dans **une profonde récession**. Dans le scénario de base, **le PIB mondial diminuera de 5,2 % en 2020** — ce qui représente la plus grave récession planétaire depuis la seconde guerre mondiale. Le revenu par habitant diminuera cette année dans la plupart des marchés émergents et des économies en développement.

L'activité économique dans les économies avancées devrait décliner de 7 % en 2020, sous l'effet des graves perturbations qui ont frappé l'offre et la demande intérieures, ainsi que les échanges et la finance. Le groupe des économies de marché émergentes et en développement devrait connaître sa première contraction en soixante ans, avec **une baisse globale de son PIB de 2,5 %**. Les prévisions font état **d'une diminution de 3,6 % des revenus par habitant**, ce qui fera basculer des millions de personnes dans l'extrême pauvreté cette année.

Les pays les plus durement touchés sont ceux où l'épidémie a été la plus grave et ceux qui se caractérisent par une forte dépendance vis-à-vis du commerce mondial, du tourisme, des exportations de produits de base et des financements extérieurs. Bien que l'ampleur de la crise varie d'une région du monde à l'autre, tous les pays émergents et en développement souffrent de vulnérabilités qui sont accentuées par ces chocs exogènes. En outre, la fermeture des écoles et les difficultés accrues d'accès aux soins de santé primaires auront probablement des effets durables sur le développement du capital humain.

Le scénario de base prévoit un rebond mondial à 4,2 % en 2021, avec un **taux de croissance de 3,9 % dans les économies avancées et de 4,6 % dans les économies de marché émergentes et en développement**. Ce scénario table sur un reflux de la pandémie suffisant pour permettre la levée des restrictions nationales d'ici le milieu de l'année dans les premières et un peu plus tard dans les secondes, sur un amenuisement de ses répercussions négatives dans le monde dans la deuxième moitié de l'année, ainsi que sur un rétablissement rapide des marchés financiers. Les perspectives sont toutefois très incertaines, et dominées par des risques de détérioration, avec notamment l'hypothèse d'une pandémie plus longue qu'anticipé, d'un désordre financier durable et d'un affaiblissement du commerce mondial et des chaînes d'approvisionnement. **Selon un scénario plus pessimiste**, l'économie pourrait chuter de 8 % au niveau mondial cette année, et de près de 5 % dans les économies émergentes et en développement, tandis que la reprise mondiale se limiterait à juste un peu plus de 1 % en 2021.

Aux États-Unis, la contraction de l'économie devrait atteindre 6,1% cette année, du fait des perturbations liées aux mesures de lutte contre la pandémie. La baisse de la production dans **la zone euro** devrait atteindre 9,1 % en 2020, en raison du coup d'arrêt infligé à l'activité économique par l'ampleur de l'épidémie. **L'économie japonaise** devrait quant à elle reculer de 6,1 % à la suite du ralentissement de l'activité imputable aux mesures de prévention contre le coronavirus.

Extrait du communiqué de presse de La Banque Mondiale – 8 juin 2020.

La pandémie souligne l'urgente nécessité de prendre des mesures sanitaires et économiques, y compris dans le cadre d'une coopération mondiale, pour amortir le choc, protéger les populations vulnérables et renforcer la capacité des pays à anticiper et gérer des crises similaires à l'avenir. En raison de leur plus grande vulnérabilité, il est absolument essentiel que les économies émergentes et en développement renforcent leurs systèmes de santé publique, mais aussi qu'elles répondent aux

problèmes posés par la prédominance du secteur informel et le manque de moyens qu'elles engagent des réformes qui permettent d'assurer une croissance vigoureuse et durable après la crise.

Celles qui disposent d'une marge de manœuvre budgétaire et de conditions de financement favorables pourraient envisager **d'amplifier leurs mesures de relance** en cas de persistance des effets de la pandémie. Ces efforts devront s'accompagner de mesures qui contribuent à un rétablissement crédible de la viabilité des finances publiques à moyen terme, en s'attachant à renforcer les cadres budgétaires, à accroître la mobilisation des recettes intérieures et l'efficacité des dépenses, et à améliorer la transparence du budget et de la dette. Assurer la transparence de tous les engagements financiers, instruments assimilés à de la dette et investissements publics est une première étape cruciale pour instaurer un climat d'investissement attractif, et c'est un enjeu qui pourrait faire l'objet d'avancées considérables cette année.

Les derniers chiffres clés connus (données INSEE)



La croissance économique de la France affiche un rebond de +18,2% au troisième trimestre 2020. Pour autant, **le PIB reste nettement en dessous de son niveau d'avant-crise (-4,3 % sur un an).**



En octobre 2020, les prix à la consommation sont stables sur un an (+0,0%).



La consommation des ménages en biens se replie nettement en septembre (-5,1 %)

La dette publique :

- À la fin du deuxième trimestre 2020, trimestre pendant lequel l'impact des mesures de confinement ainsi que les réponses politiques à celles-ci s'est matérialisé par une augmentation des besoins de financement, **le ratio de la dette publique par rapport au PIB s'est établi à 95,1%** dans la zone euro, contre 86,3% à la fin du premier trimestre 2020.
- Le rapport économique, social et financier, annexé au projet de loi de finances 2021 et publié le 2 octobre, prévoit qu'en 2020, **le ratio d'endettement connaîtrait une augmentation très importante et s'élèverait à 117,5% du PIB**, soit une augmentation de 19,4 pts par rapport à 2019. En 2021, le ratio d'endettement refluerait légèrement, à 116,2% du PIB, soit une baisse de 1,3 pt par rapport à 2020.
- À la fin du deuxième trimestre 2020, **la dette publique de Maastricht s'établit à 2 638,3 Md€, en hausse de 199,9 Md€ par rapport au trimestre précédent**. Exprimée en pourcentage du PIB, elle augmente de 12,7 points et s'établit à 114,1 % du PIB.

2 Les principales dispositions du projet de loi de finances 2021.

Dans cette période de recrudescence de l'épidémie de Covid-19 et d'incertitudes économiques, le gouvernement a présenté son projet de loi de finances pour 2021. Il est centré, pour les collectivités, **sur le plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans** incluant la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production, sur la stabilisation des dotations et sur la réforme des indicateurs financiers pour neutraliser les effets de bord de la suppression de la taxe d'habitation.

Le contexte sanitaire incertain et le durcissement des restrictions pourraient assez vite rendre caduques les prévisions économiques du gouvernement. Le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) note déjà dans son avis sur le texte que « l'ampleur du rebond prévu pour 2021 est volontariste car l'effet du plan de relance sur l'investissement public (6,6 milliards d'euros prévus en 2020) risque d'être un peu moins fort en 2021 que prévu par le gouvernement ». Après une chute historique de 10% du produit intérieur brut (PIB), **l'exécutif prévoit un rebond de la croissance de 8% en 2021**. Il table **pour 2021 sur un déficit et une dette de respectivement 6,7 % et 116,2 % du PIB**, après des records à 10,2 % et 117,5 % escomptés en fin d'année.

2.1 Le plan de relance de 100 milliards d'euros.

Le plan « France Relance » de 100 milliards d'euros sur deux ans sera isolé dans une « mission » dédiée dans le projet de loi de finances pour 2021. L'objectif est de décaisser les crédits le plus vite possible pour avoir l'impact le plus rapide possible : 42 milliards d'euros d'ici la fin de l'année 2021. Ce plan de relance historique de 100 milliards d'euros doit redresser durablement l'économie française et créer de nouveaux emplois.

L'objectif : transformer l'économie en investissant prioritairement dans les domaines les plus porteurs et faire en sorte que la France puisse retrouver son niveau économique d'avant crise dans deux ans.

Le Plan de relance de **100 milliards d'euros** s'articule autour de 3 priorités : **l'écologie, la compétitivité et la cohésion**. Il vient renforcer la mobilisation du Gouvernement immédiate et continue depuis le début de la crise. Il s'inscrit dans la continuité des 470 milliards d'euros déjà mobilisés depuis mars 2020 pour financer les mesures d'urgence destinées aux entreprises et salariés impactés par la crise sanitaire du Coronavirus COVID-19.

2.1.1 Le plan de relance : volet écologie.

L'écologie est au cœur du Plan de relance. Sur 100 milliards d'euros, **30 milliards d'euros** sont destinés au financement de la transition écologique. L'objectif est d'accélérer la conversion écologique de l'économie française pour qu'elle soit plus durable et plus économe de nos ressources naturelles et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Cette orientation stratégique se concrétise dans le Plan de relance à travers :

- la rénovation thermique des bâtiments,
- l'aide à la décarbonation de l'industrie,
- le bonus écologique,
- la prime à la conversion pour l'achat d'un véhicule propre,
- le développement des transports en commun,
- la transformation du secteur agricole,
- la recherche et l'innovation pour le développement de technologies vertes.

2.1.2 Le plan de relance : volet compétitivité.

Pour favoriser le développement d'activité à forte valeur ajoutée en France et créer des emplois, le Plan de relance comporte aussi les transformations qui rendront notre économie plus compétitive. **La relance est la clé de notre souveraineté économique et de notre indépendance technologique.** Cela se traduit notamment par :

- la baisse des impôts de production,
- l'investissement massif dans les technologies d'avenir (technologies vertes),
- le renforcement du soutien à la recherche,
- la formation,
- le développement de compétences,
- la valorisation des savoir-faire nationaux existants.

Concernant la baisse des impôts de production, le projet de loi de finances pour 2021 instaure **une réduction de 10 milliards d'euros de la fiscalité économique locale à partir du 1er janvier 2021**, rebaptisée impôts de production.

Cette réduction intégrée au plan de relance est destinée à réduire les taxes qui pèsent sur les facteurs de production des entreprises indépendamment de leurs résultats et donc à redresser la compétitivité et à favoriser les relocalisations.

Le gouvernement veut supprimer **la CVAE** des régions pour 7,25 milliards et réduire de moitié de **la CFE** (-1,75 milliard) et de **la TFPB** (- 1,54 milliard) payée par les entreprises industrielles.

En parallèle, la CET, qui réunit la CVAE et la CFE, verra également son taux de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée, abaissé de 3 à 2 % « afin d'éviter que tout ou partie du gain pour les entreprises de la baisse de la CVAE et des impôts fonciers ne soit neutralisé par le plafonnement.

Pour réaliser cette baisse de 10 milliards d'euros, l'exécutif souhaite remplacer la CVAE régionale par une fraction de TVA à partir de 2021 et veut aménager la réforme des valeurs locatives des établissements industriels - un serpent de mer fiscal jamais vraiment résolu malgré la réforme des valeurs locatives des locaux professionnelles lancée depuis le 1er janvier 2017.

La compensation proviendra d'un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat et évoluera chaque année en fonction des bases imposables localement et de leur évolution. Les effets de bords sur d'autres dispositifs financiers seront également neutralisés. Il reste néanmoins **un point de blocage pour les associations d'élus : la compensation des hausses de taux et l'autonomie fiscale sur la part d'impôt foncier compensée.**

2.1.3 Le plan de relance : volet cohésion.

Pour éviter la hausse des inégalités en France en raison de l'impact économique de la crise, **la relance doit aussi être une relance sociale et territoriale.** Le Plan de relance porte ainsi un élan collectif à travers :

- le Ségur de la santé,
- l'accompagnement vers l'emploi des jeunes et des plus vulnérables, dont les personnes en situation de handicap,
- la sauvegarde de l'emploi (dispositifs d'activité partielle et de formation),
- le soutien aux personnes précaires (majoration de l'allocation de rentrée scolaire, hébergement d'urgence, plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté),
- la cohésion territoriale.

Une partie des crédits de ce plan de relance seront déconcentrés aux préfets de départements et régions. Et des préfets de la relance seront créés pour l'occasion.

2.2 La stabilité des concours financiers aux collectivités locales.

Principale composante de l'enveloppe, **la dotation globale de fonctionnement (DGF) sera stable en 2021**, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total. Cette stabilité globale se fait tout de même au profit des collectivités bénéficiant **des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmenteront chacune de 90 millions d'euros**, mais aussi des communes d'outre-mer, qui récupèrent 17 millions d'euros au nom d'un rattrapage de traitement par rapport aux collectivités métropolitaines.

En revanche, cette année, **l'enveloppe normée ne consommera que 50 millions d'euros au titre des variables d'ajustement, contre 120 millions l'an dernier.** Mis à contribution l'an dernier à travers l'inclusion de **la DCRTP dans ces variables, le bloc communal est cette fois-ci épargné.** Elle baissera en revanche de 5 millions pour les départements et de 7,5 millions pour les régions. Leur dotation carrée (dotation carrée = la totalité de la dotation de compensation pour transferts des compensations d'exonération de fiscalité directe locale) sera de plus amputée de 20 millions pour les premiers et de 17,5 pour les secondes.

Le gouvernement ne baissera pas **les concours financiers de l'Etat aux collectivités pour la quatrième année consécutive**. Ils seront même en légère augmentation de 1,2 milliard d'euros l'année prochaine, pour atteindre **50,3 milliards d'euros**.

Répartition de l'enveloppe normée :

Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2021

	LFI 2020 constant	PLF 2021 constant	Mesure de périmètre et de transfert	PLF 2021 courant
Prélèvements sur recettes	41,25 Md€	45,48 Md€	-2,23 Md€	43,25 Md€
Crédits du budget général*	3,47 Md€	3,91 Md€	+0,00 Md€	3,91 Md€
TVA affectée aux régions et aux départements	4,43 Md€	4,54 Md€		4,54 Md€
Total des concours financiers	49,15 Md€	53,93 Md€	-2,23 Md€	51,71 Md€

Du fait de la nette reprise de l'investissement public local ces deux dernières années, **le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)** croît de 350 M € (+6%), pour atteindre 6 Md €. **L'automatisation du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** devrait être effective sous trois ans. Quant aux dotations de l'Etat en faveur de l'investissement, elles demeurent aux montants fixés l'an dernier (notamment plus de 1 Md € pour la DETR - la dotation d'équipement des territoires ruraux).

Pour soutenir l'investissement local, les collectivités bénéficieront de 4 milliards d'euros en 2021 dont un milliard d'euros de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux, après avoir obtenu, cette année, un milliard d'euros d'autorisation d'engagement supplémentaire de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

2.3 Les modifications de la fiscalité locale.

Ce PLF 2021 sera aussi marqué par **l'entrée en vigueur de l'acte 2 de la suppression de la taxe d'habitation (TH)**, votée lors de la loi de finances 2020 et des compensations pour les collectivités. 80% des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale.

Pour les 20% des ménages payant encore cet impôt, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale pour une perte fiscale pour l'Etat de 17 milliards d'euros au total.

Dès 2021, les régions toucheront une nouvelle dotation de 293 millions d'euros pour compenser la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation. Les intercommunalités et les départements récupéreront l'affectation d'une fraction de TVA car la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sera intégralement transférée aux communes. Elle sera répartie grâce à un mécanisme de coefficient correcteur au niveau national qui vise à garantir la compensation à l'euro près des communes en neutralisant les phénomènes de sur-compensation ou sous-compensation.

Du côté de **la péréquation**, les effets de la réforme de la fiscalité locale sur les indicateurs de calcul des dotations seront neutralisés. Cette mesure permettra la reconstruction d'indicateurs fonctionnels en intégrant les nouvelles ressources et neutralisera les conséquences sur le niveau des indicateurs tout en laissant libre la dynamique.

Parallèlement, l'Etat souhaite encourager les régions à davantage de péréquation des ressources des régions et de la collectivité de Corse créée lors de la loi de finances pour 2013 à la suite de la suppression de la TP devrait passer de 180 à 220 millions d'euros en 2021. Le montant est en augmentation depuis 2015 mais il représente une très faible part des recettes fiscales régionales (21 milliards d'euros en 2018).

Le projet de loi comprend d'autres dispositions fiscales que celles liées à la réforme de la fiscalité locale. Ainsi, **la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** devrait perdre son caractère local, au nom de la conformité avec les directives européennes d'harmonisation de tarifs. Le PLF prévoit que cette taxe remonte intégralement au niveau national pour être reversée par quote-part aux bénéficiaires locaux.

Par ailleurs, **la CFE** pourrait faire l'objet d'une nouvelle exonération facultative, après celle prévue dans le PLFR 3 (Projet de Loi de Finances Rectificatif n°3).

3 Rétrospective et prospective financière.

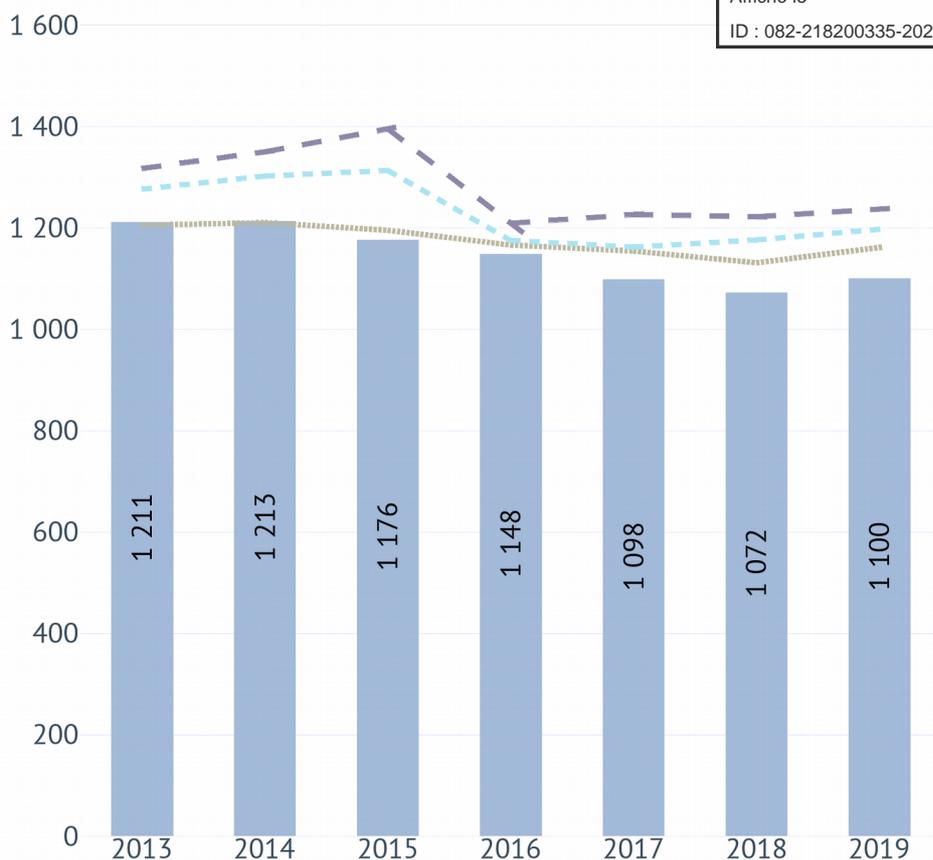
En raison du vote du budget primitif en décembre et de la date de rédaction du présent document, il n'est évidemment pas possible de présenter les premiers éléments financiers relatifs à l'exercice 2020. Néanmoins, il est opportun, comme chaque année dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, de mettre en perspective la rétrospective financière de la commune au travers des quelques indicateurs habituels et d'une comparaison avec les communes de la strate¹ (données de 2018), de même que présenter la prospective mise à jour pour la période 2020-2026.

3.1 Eléments de rétrospective financière comparée.

3.1.1 Les recettes de gestion / habitant.

¹ Communes de 10.000 à 20.000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (4 taxes).

A l'heure du bouclage du présent document, les données relatives à l'exercice 2019 n'étaient pas disponibles sur le site de la DGFIP ;



	2019	Légende
Castelsarrasin	1100	
Strate départementale	1161	
Strate régionale	1197	
Strate nationale	1237	

Les recettes de la commune sont depuis 2013 limitées comparées aux moyennes des communes de notre strate. Les recettes ramenées au nombre d'habitants diminuent tendanciuellement depuis 2014, première année de la baisse des dotations engagée par l'Etat. En 2019, les recettes augmentent légèrement mais restent faibles comparées aux recettes des communes de notre strate qui progressent également en 2019 par rapport à 2018.

Ce constat tend à démontrer que **la commune n'a pas compensé la baisse de ses recettes de fonctionnement, due à la diminution des dotations de l'Etat, par des ressources complémentaires, et notamment par le relèvement de ses taux d'imposition.**

3.1.2 Les dépenses de gestion / habitant.



	2019	Légende
Castelsarrasin	954	
Strate départementale	985	
Strate régionale	997	
Strate nationale	1027	

Ce graphique montre que les **dépenses courantes sont inférieures à la moyenne de la strate** quand on les ramène au nombre d'habitants. Le différentiel de la commune avec la moyenne de la strate tend à se réduire progressivement : en 2013, il était de 87% ; en 2019, il était de 93%. A noter que **ce ratio baisse sensiblement depuis 2017**, ce qui confirme les **bons résultats obtenus aux CA 2018 et 2019 en termes de maîtrise des dépenses de fonctionnement**.

3.1.3 Zoom sur les charges de personnel/habitant.

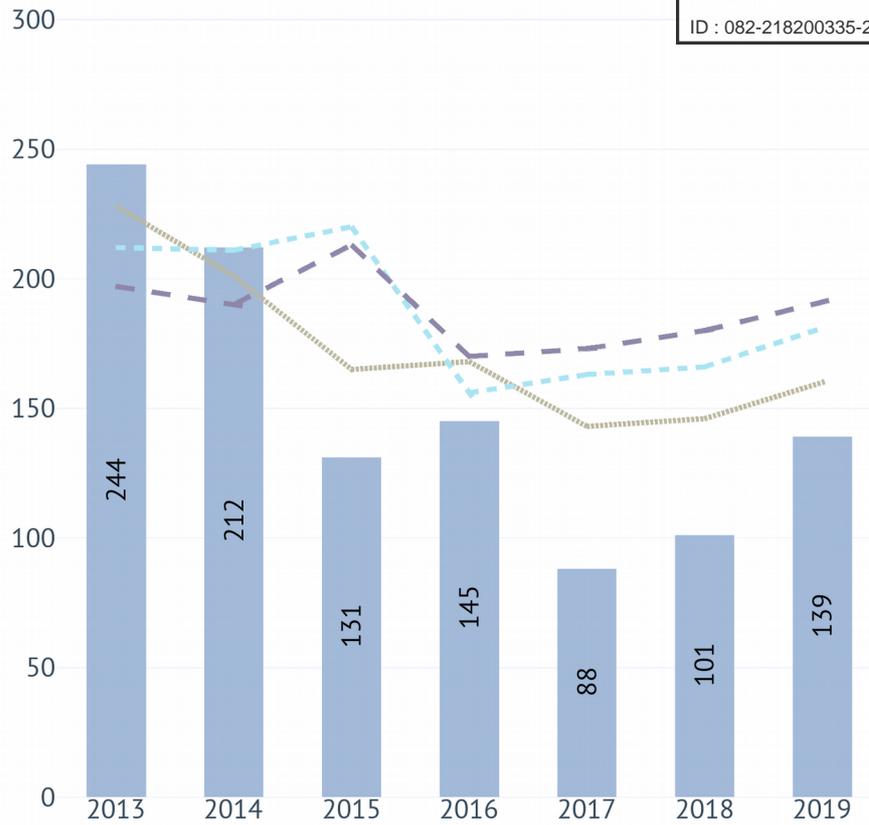


	2019	Légende
	Castelsarrasin	567
	Strate départementale	606
	Strate régionale	588
	Strate nationale	607

Bien qu'en hausse de 7 € par habitant en 2019 par rapport à 2018, ce ratio reste **très en-deçà de la moyenne de la strate**. Le chiffre constaté pour **2019** démontre les **efforts de maîtrise de la masse salariale**, en ramenant ce ratio **proche de son niveau de 2014**.

Par ailleurs, ramenées sur le total des dépenses de fonctionnement, les charges de personnel de la commune sont légèrement inférieures à la moyenne de la strate : 54% en 2019 contre 54,1% en 2018 alors que la moyenne de la strate se situait à 59,3% en 2018.

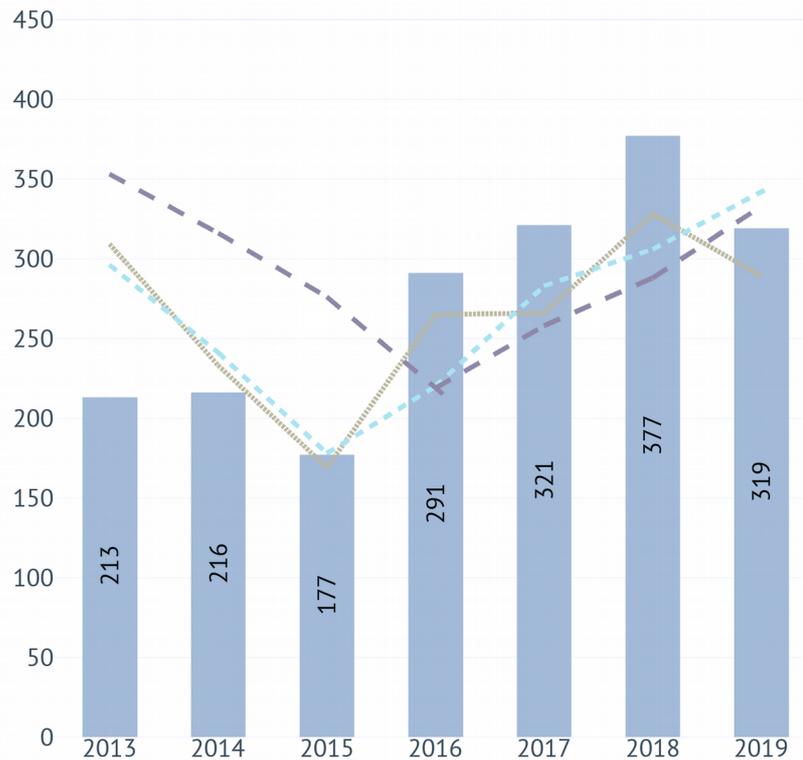
3.1.4 L'épargne brute / habitant ou la CAF (capacité d'autofinancement) / habitant.



	2019	Légende
	191	Strate départementale
	181	Strate régionale
	160	Strate nationale
	139	Castelsarrasin

Ce graphique met en évidence **l'amélioration de l'épargne brute depuis 2017**. Egalement, il démontre que depuis 2013 et jusqu'en 2017, nos dépenses réelles de fonctionnement ont progressé plus rapidement que nos recettes réelles de fonctionnement ce que l'on appelle « **l'effet ciseau** » qui est essentiellement dû à la baisse des dotations et ce malgré une gestion rigoureuse de nos dépenses. Il est important de préciser que notre épargne brute a progressé de 37% par rapport à 2018 alors que la moyenne de la strate n'a progressé seulement de 6% pour la strate nationale, de 9% pour la strate régionale, et de 9,6% pour la strate départementale.

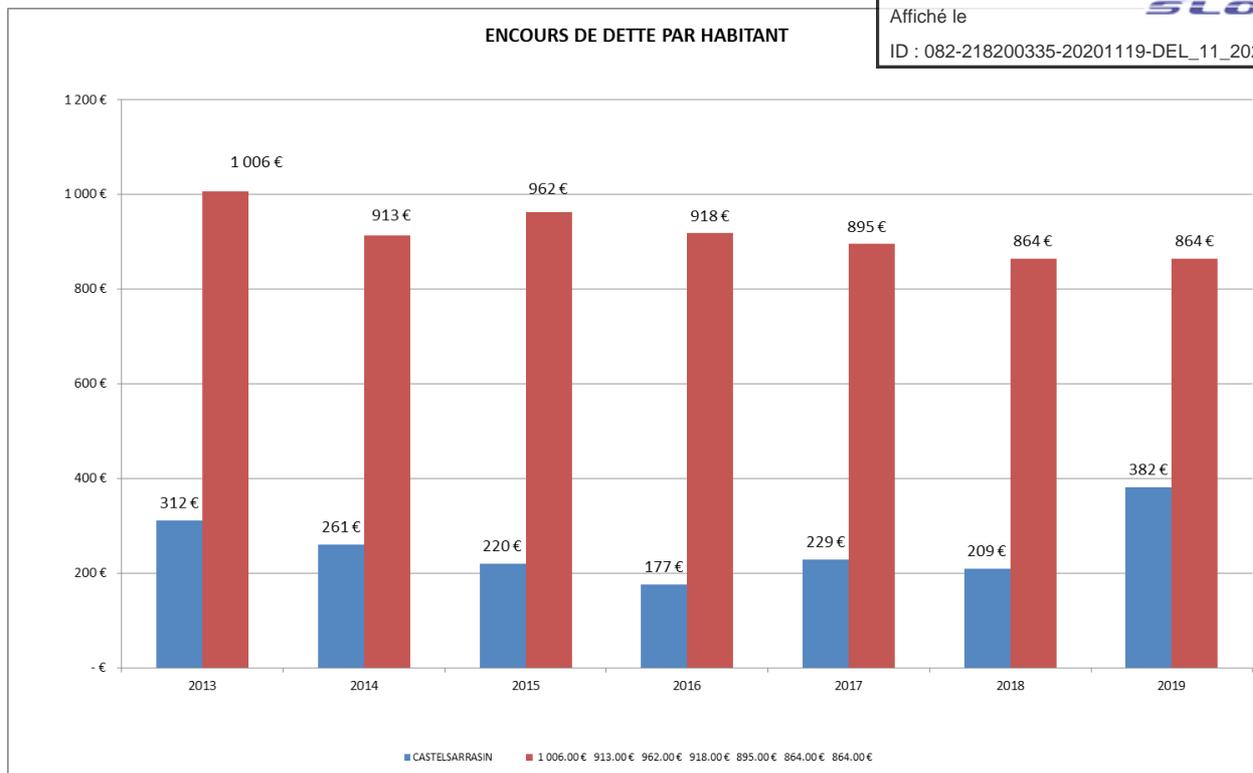
3.1.5 Les dépenses d'équipement brut / habitant.



	2019	Légende
Castelsarrasin	319	
Strate départementale	289	
Strate régionale	342	
Strate nationale	333	

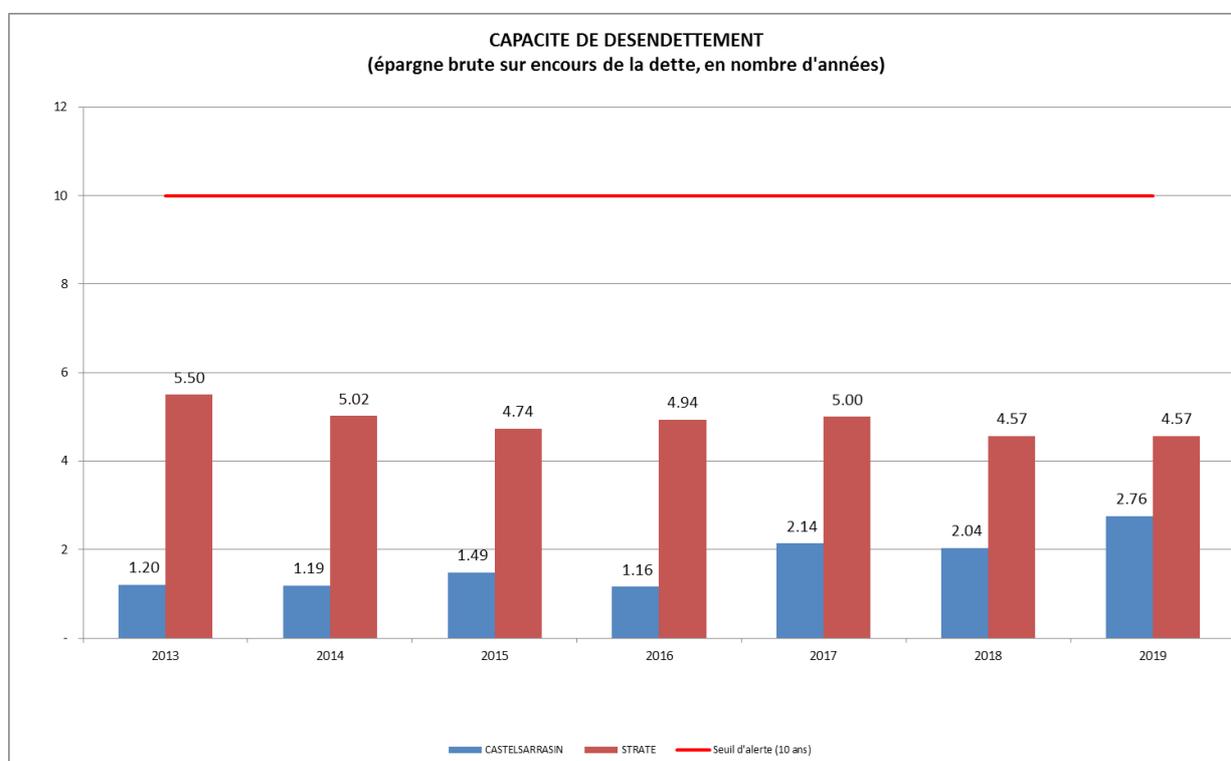
Ce graphique montre la **reprise de l'effort d'investissement** entamée en 2014, avec un niveau sur la période 2014-2019 qui se situe de façon significative (351 € / hab., en intégrant les dépenses liées au centre technique fluvial) au-dessus de la moyenne calculée sur la période 2014-2019 (281 € / hab. pour la moyenne nationale, 261 €/hab. pour la moyenne régionale et 255 €/hab. pour la moyenne départementale). **Depuis 2015, la commune présente un ratio supérieur à moyenne de la strate départementale.**

3.1.6 L'encours de la dette / habitant.



Ramenée au nombre d'habitants, l'encours de la dette reste bien en-dessous des ratios de la strate. Même si la politique volontariste en matière d'investissement a pour traduction de faire évoluer à la hausse ce ratio, la commune conserve des marges de manœuvre financières permettant de futurs recours à l'emprunt.

3.1.7 La capacité de désendettement.



La capacité de désendettement affichée par la commune (2,76 années arrondi par le logiciel à 2,8 années) reste très inférieure à celle de la moyenne de la strate, qui se situe à 5 années sur la période 2010-2020. Le seuil d'alerte communément admis est situé entre 10 et 12 ans.

3.2 La prospective financière.

Au regard des contraintes et du contexte très incertain pesant sur les finances des collectivités, les **budgets des exercices successifs ne peuvent plus être conçus indépendamment les uns des autres**, mais doivent au contraire s'inscrire **dans une démarche et une vision pluriannuelles**.

Avec l'aide d'un cabinet spécialisé dans les finances locales, la commune a mis en place en 2014 un **outil de prospective financière**, dont les objectifs sont :

- modéliser, via des hypothèses, les évolutions à venir concernant les finances locales (en matière de recettes principalement) ;
- définir des variations « plafond » des principaux postes de dépenses (en fonctionnement notamment) ;
- dégager un volume d'investissement cible tenant compte des capacités et des marges de manœuvre financières de la commune ;
- définir une stratégie d'endettement visant à respecter une situation financière saine, notamment par rapport au niveau d'épargne brute prévisionnel.

3.2.1 Rappel : les forces et les faiblesses des finances communales (rétrospective 2008-2013).

L'analyse financière rétrospective a été réalisée en 2014 par le cabinet « Local Nova ». Cette dernière met en avant les **points clés suivants** :

- ☺ Indicateurs favorables :
 - un **autofinancement élevé** sur toute la période ;
 - un **endettement faible** et une **capacité de désendettement rapide** ;
 - une absence de risques externes (dette garantie saine).
- ☺ Indicateurs moyens :
 - un **effet de ciseaux** en fonctionnement en fin de période, à partir de 2012 ;
 - une **marge de manœuvre fiscale faible** avec des taux élevés ;
 - un **effort d'équipement** modéré et en baisse sur la période ;
 - un environnement économique local peu dynamique.
- ☹ Indicateurs défavorables :
 - le **poids des budgets annexes** sur le budget principal de la commune :
 - pour leur **dette** : ZI Artel/Lavalette, Interventions économiques ;
 - pour leur déficit : cinéma, régie culturelle, restauration municipale, transports, ZI Artel/Lavalette, abattoir municipal.

3.2.2 La prospective 2020-2026 : un scénario cible précisé.

Dans le cadre de cette **prospective financière**, la commune a défini un 1^{er} **scénario cible pour la période 2015-2020**. Pour mémoire, celui-ci avait comme **objectifs**, au niveau des comptes administratifs :

- de dégager une épargne brute annuelle de 1,8 M € ;
- de réaliser un programme d'investissement compris entre 5,5 et 6 M € / an ;
- d'afficher en fin de période (2020) une capacité de désendettement de 1,8 année.

En 2014, et plus encore **à partir de 2015**, la commune a dû faire face, comme l'immense majorité des collectivités locales, à **une baisse sans précédent des dotations de l'Etat**, qui ont lourdement pesé sur les recettes de fonctionnement. Sur la **période 2014-2019, la commune a ainsi perdu près de 4 M € de recettes au titre de la « contribution au redressement des comptes publics »**. En effet, si la baisse

des dotations a été stoppée en 2018, il n'en demeure pas moins que le manque à gagner pour la commune par rapport à 2013 est chaque année bien présent, de l'ordre de 0,7 M €.

Baisse des dotations engendrée par la contribution RCP							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
2014	-121 857	-121 857	-121 857	-121 857	-121 857	-121 857	-731 142
2015		-305 943	-305 943	-305 943	-305 943	-305 943	-1 529 715
2016			-311 951	-311 951	-311 951	-311 951	-1 247 804
2017				-153 645	-153 645	-153 645	-460 935
Pertes cumulées sur la période 2014-2019							-3 969 596

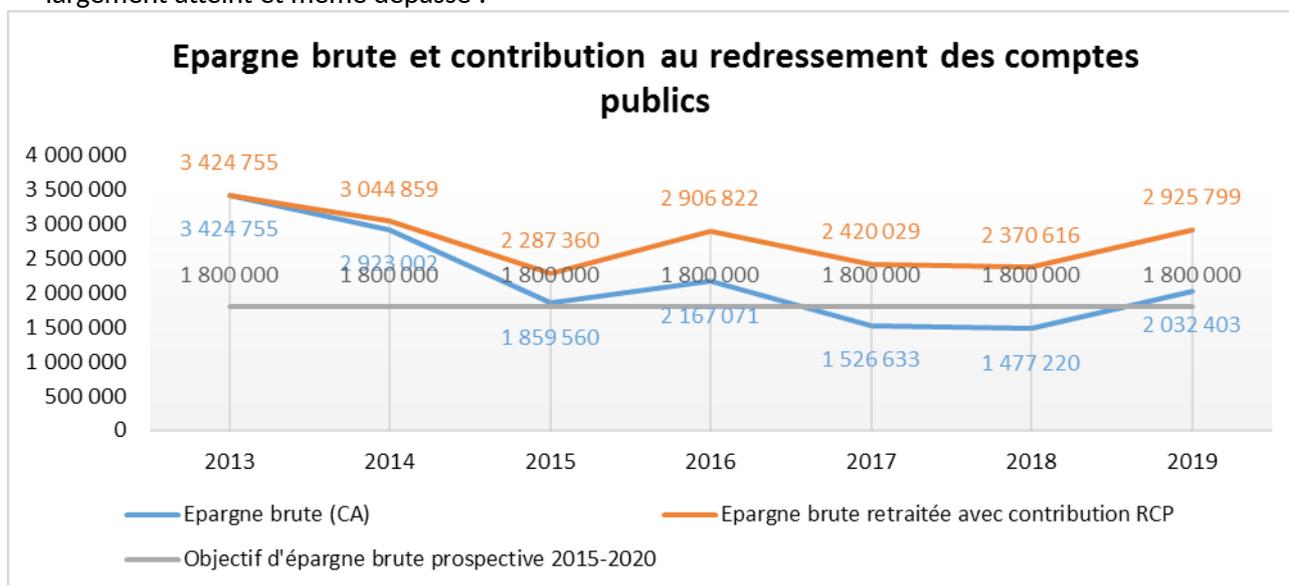
Parallèlement, la commune a dû mettre en œuvre une **politique volontariste de redynamisation de la ville et des services offerts aux citoyens**, de **rattrapage d'un retard certain** dans l'organisation et la modernisation de ses moyens, ainsi que **d'entretien et de renouvellement** d'un patrimoine vieillissant, voire obsolète, faute notamment d'une maintenance adéquate.

A tout cela s'ajoutent les **charges imposées ou transférées par l'Etat et non compensées** : gestion du recensement de la population, des passeports, des cartes nationales d'identité, des PACS, augmentation du point d'indice, des charges sociales, réforme de la carrière des agents, hausse conséquente des prix de l'énergie, réforme du financement de l'apprentissage, etc.

A tous ces éléments s'ajoutent des **incertitudes liées à la suppression de la TH en 2021** : si la réforme fiscale est désormais connue, des zones d'ombre persistent et des effets indirects potentiellement non négligeables sont redoutés (cf. supra). De même, les exonérations décidées par le Gouvernement notamment sur les impôts de productions seront-elles, dans le futur, compensées entièrement par l'Etat de façon évolutive pour tenir compte de la progression des bases ?

Face à des recettes très peu dynamiques, une vigilance accrue est portée sur la progression des dépenses de fonctionnement afin de limiter au maximum l'effet ciseaux pour éviter l'érosion de notre épargne brute. Cette vigilance s'est traduite par l'amélioration de notre épargne brute sur le compte administratif 2019.

Sans la baisse des dotations, l'épargne brute serait de près de 0,9 M € supérieure à son niveau réel en 2019, et s'afficherait à près de 3 M € au lieu de 2 M €. L'objectif d'une épargne brute de 1,8 M €, adopté avant la mise en œuvre de la seconde vague de baisse des dotations de l'Etat, aurait ainsi été très largement atteint et même dépassé :



Dans ces conditions, et parce que la Municipalité, contrairement à de nombreuses collectivités, a délibérément **fait le choix depuis six ans de ne pas compenser la baisse des dotations par une augmentation des taux de fiscalité²**, déjà très élevés en raison des hausses successives régulières sur les précédentes mandatures, **l'objectif de conserver une épargne brute de 1,8 M € a été réévalué dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2019.**

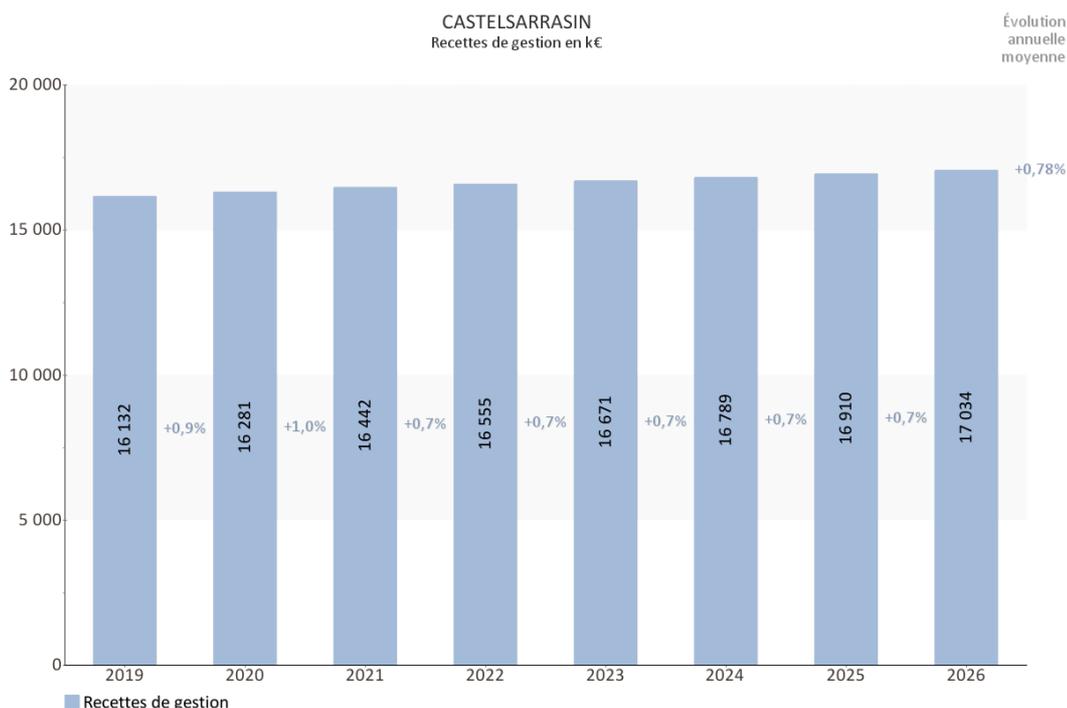
Un **nouveau scénario cible** a ainsi été défini pour la **période 2018-2023**, avec comme **objectifs, au niveau des comptes administratifs** :

- de dégager une épargne brute annuelle minimum comprise entre 1,4 et 1,5 M € ;
- de réaliser un programme d'investissement d'au plus 4,8 M € / an en moyenne, soit un total de 29 M € sur la période 2018-2023 ;
- de dégager une capacité de désendettement maximale de 5 années en 2023.

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2021, la prospective a bien entendu été revue à l'aune des résultats constatés au compte administratif 2019 et des perspectives d'évolutions anticipées.

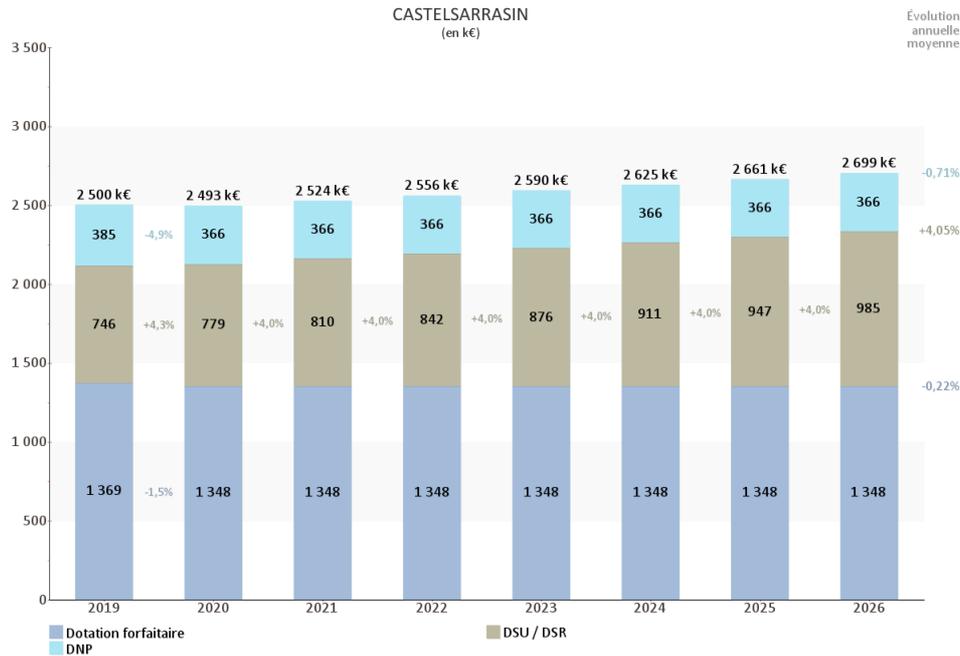
Cette mise à jour a débouché sur la définition d'un **nouveau scénario cible** pour la **période 2020-2026**, qui s'appuie sur les **hypothèses** suivantes, **au niveau des comptes administratifs** :

- Les **recettes de gestion** augmenteraient d'environ **0.78% / an** en moyenne :

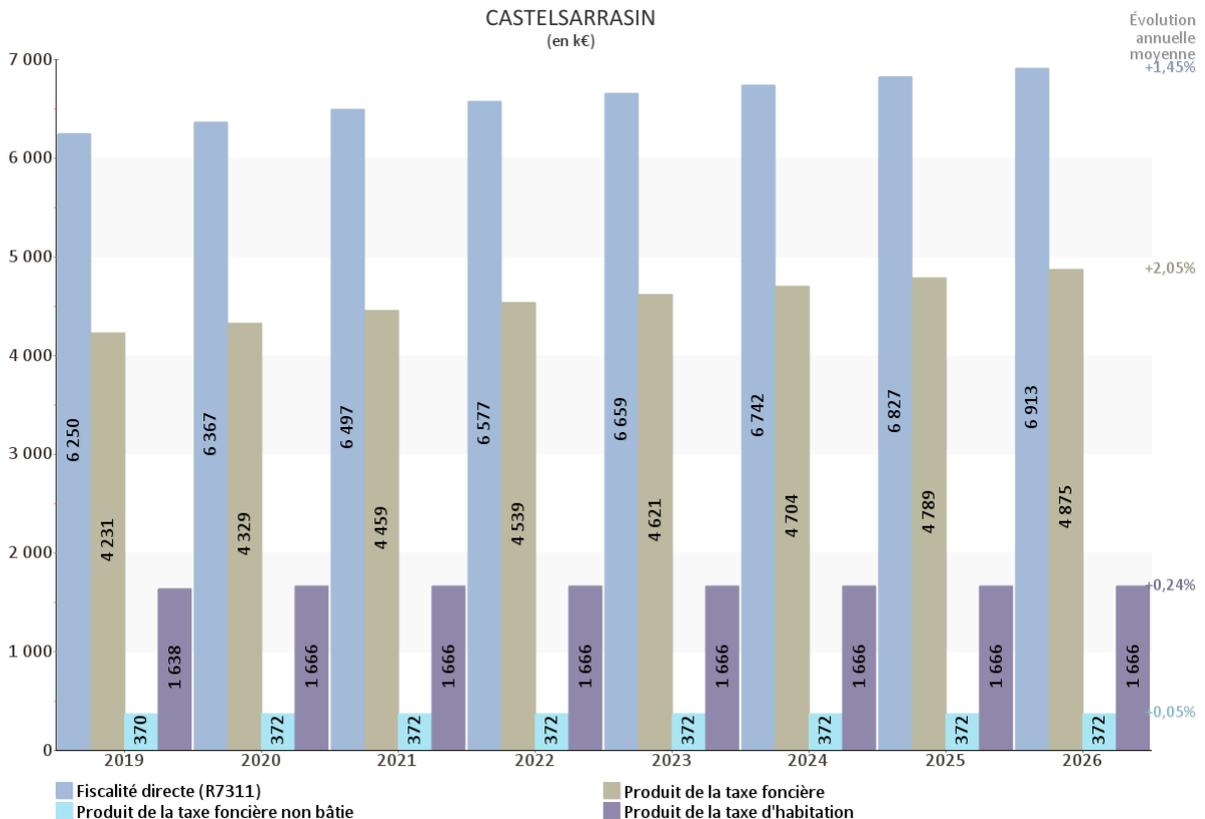


² Les taux des 4 taxes locales directes ont été diminués de -1% en 2014 puis ont été stabilisés depuis 2015.

- les dotations de l'Etat (dont la DGF) progresseraient d'un peu plus de 1,24% / an et en moyenne sur la période de 1,34%, s'appuyant notamment sur la dynamique des mécanismes de péréquation verticale observée ces 2 dernières années (Dotation de Solidarité Urbaine);



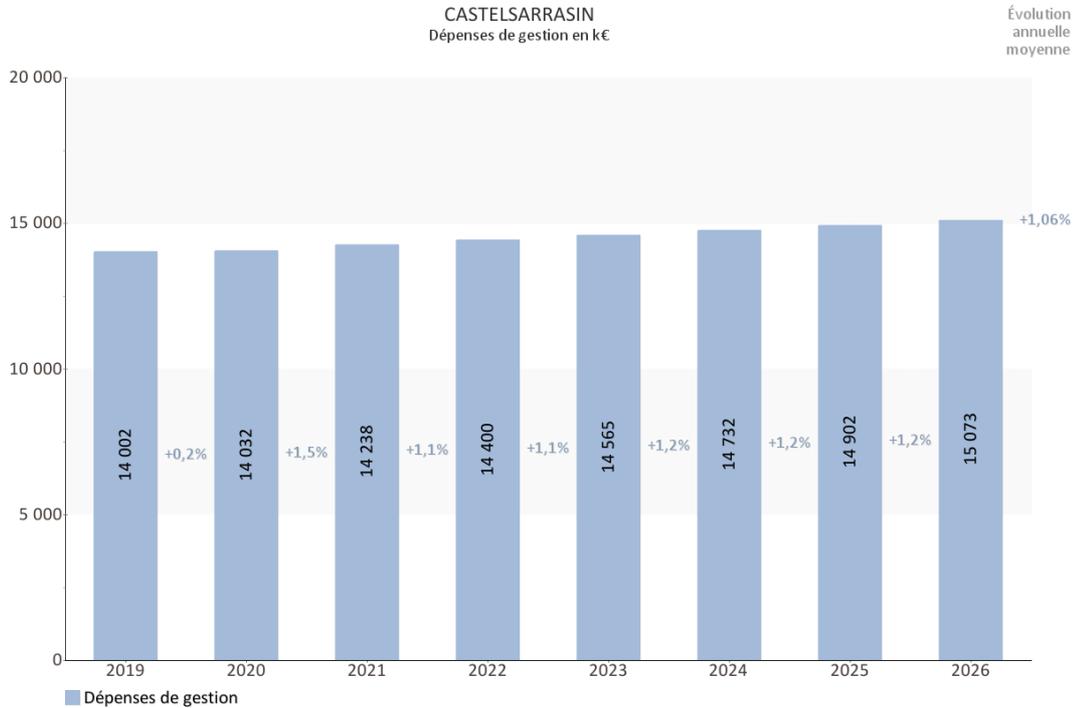
- le produit de la fiscalité n'augmenterait que de la croissance des bases (incluant la revalorisation forfaitaire assise sur l'inflation et la croissance physique), soit +1,45% / an en moyenne, hors TH ;



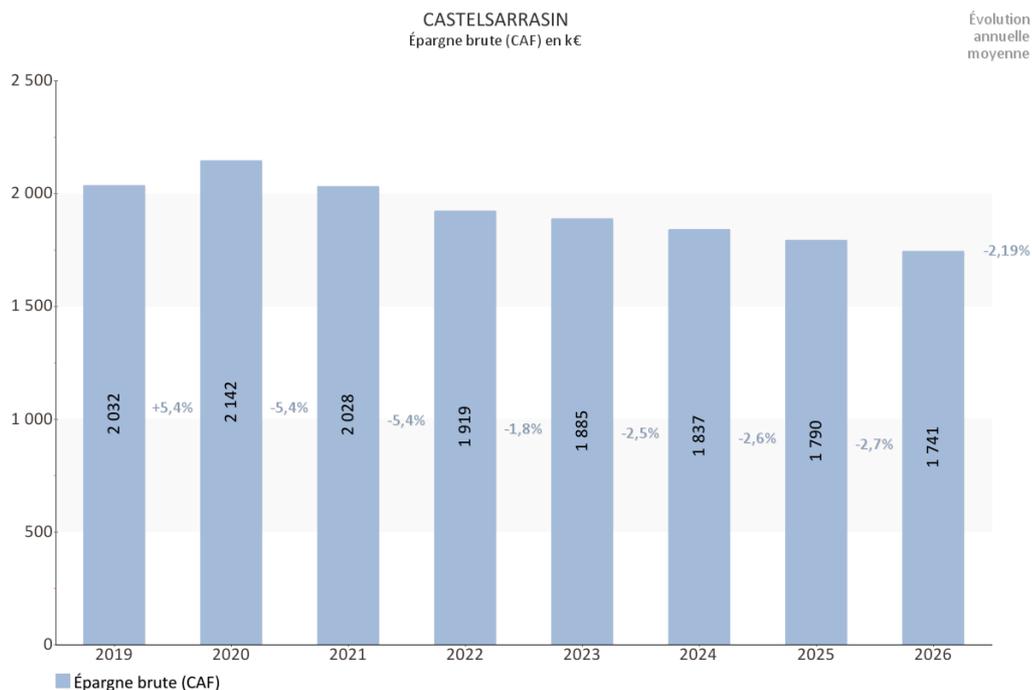
La prospective ne tient pas compte de la réforme fiscale en l'absence de données chiffrées mais les volumes financiers prennent en compte cette dernière.

- les autres recettes sont réputées stables, sans augmentation ni diminution.

- Les **dépenses de gestion** devraient être limitées à une croissance au plus égale à **1,2% / an** à partir de 2022. Pour ce faire, la Commune va poursuivre sa maîtrise de l'évolution des **dépenses de fonctionnement**, en recherchant des pistes d'économies partout où cela est possible et ce sans altérer la qualité des services rendus à nos concitoyens. A ce titre, la **baisse** observée **entre 2016 et 2017** puis la **baisse de -3%** enregistrée **entre 2017 et 2018** mais aussi la nouvelle baisse entre 2018 et 2019 démontrent que les **charges courantes de la commune sont sous maîtrise**.



- Dès lors, cette maîtrise conjuguée à divers ajustements opérés en 2019³ permettent d'anticiper un niveau d'épargne brute en fin de période (2026) de **1,7 M €** et pour l'année 2021 à **2 M€**.

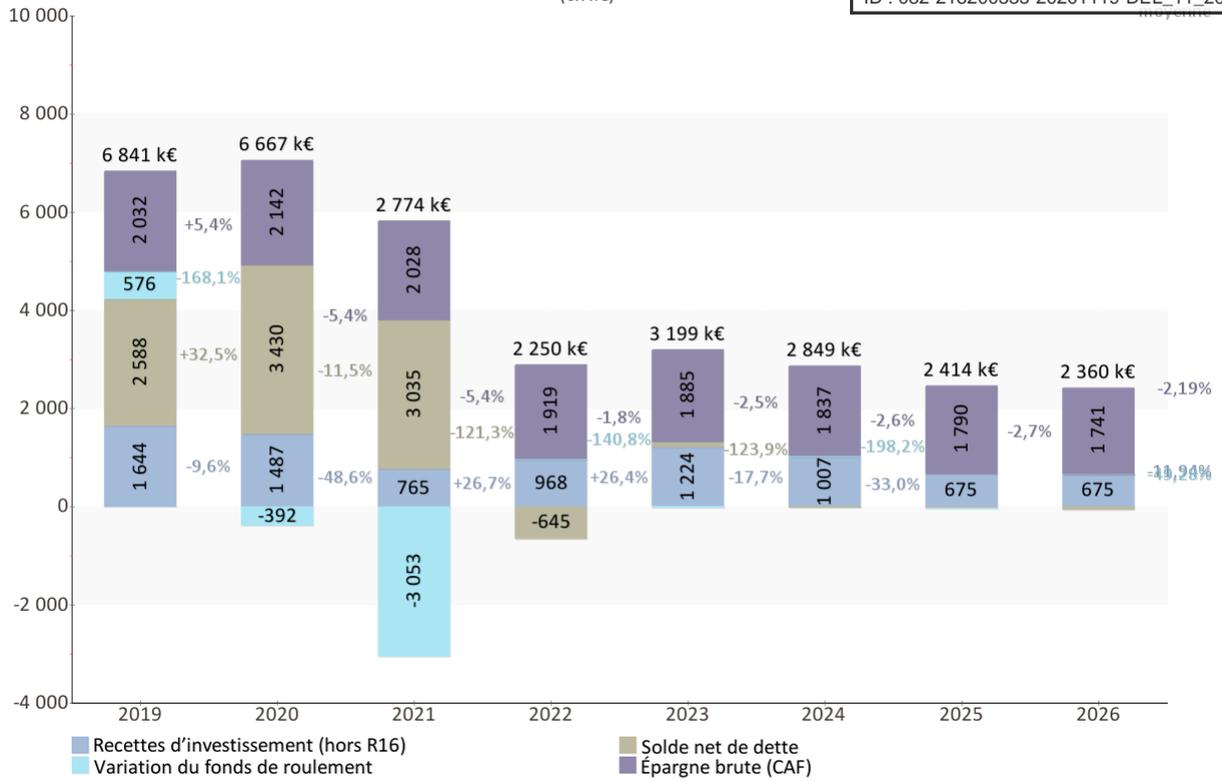


³ Notamment la mise en place d'une attribution de compensation en investissement versée à la communauté de communes Terres des Confluences augmentant à due concurrence le volume de recettes de fonctionnement.

- Les **dépenses d'investissement** s'inscrivent dans le cadre d'un **plan pluriannuel d'investissement porté à 36,4 M € sur la période 2020-2026, soit 6 M € / an en moyenne**. Un **effort important** serait consenti en **début de période (années 2020 à 2023 puis dans une moindre mesure à partir de 2024)** afin de faire face à la **reconstruction de l'école Ducau** et à **l'aménagement du pôle enfance jeunesse**. Les années **2024 et suivantes** seraient marquées par un **ralentissement** de l'effort d'investissement de la commune.
- Ce **programme d'équipement serait financé par** :
 - **l'épargne brute**, c'est-à-dire l'excédent dégagé par la section de fonctionnement ;
 - **des recettes d'investissement** (subventions, FCTVA, taxe d'aménagement...);
 - le **solde de clôture** (excédents de fonctionnement et d'investissement dégagés par les exercices antérieurs), dont le solde minimum cible est fixé à au moins 1,5 M € ;
 - le recours à **l'emprunt**, facilité **par des taux d'intérêt historiquement bas**, avec un **encours de dette en fin de période de 11 M €**, soit un montant par habitant⁴ de 791 € / hab., **inférieur à la moyenne affichée par la strate en 2018** (864 € / hab.). A noter **qu'à compter de 2024**, la commune rentrerait dans une **phase de désendettement**, l'amortissement du capital des emprunts contractés précédemment étant supérieur au montant des nouveaux emprunts.
- **L'objectif final recherché est de dégager une capacité de désendettement maximale de 6 années en 2026, soit légèrement au-dessus de la moyenne affichée par les communes la strate (5 ans sur la période 2010-2018).**

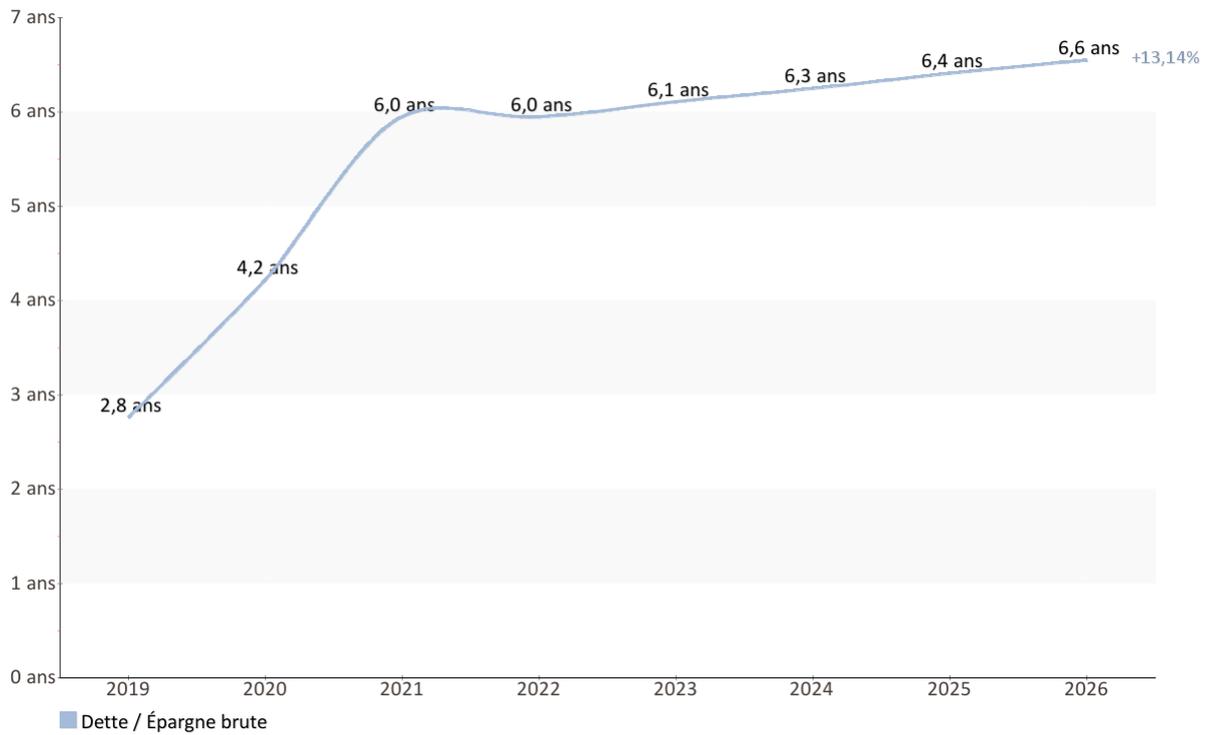
⁴ Données de population pour l'année 2019, soit 14.416 habitants.

CASTELSARRASIN
 (en k€)



CASTELSARRASIN
 Dette / Épargne brute

Évolution annuelle moyenne



3.2.3 Analyse comparée des différents scénarios cibles**Principaux résultats en fin de période de prospective**

	Scénario cible DOB 2019 (2018-2023)	Scénario cible DOB 2020 (2019-2024)	Scénario cible DOB 2021 (2020-2026)	Scénario cible DOB 2021 retraité de la contribution RCP (2019-2026)
Recettes réelles de fonctionnement (M €)	16.885	16.802	17.034	17.927
Dépenses réelles de fonctionnement (M €)	15.419	15.18	15.293	15.262
Épargne brute (M €)	1.466	1.622	1.741	2.665
Volume d'investissements (M €)	29	30	36.4	36.4
Encours de dette (M €)	7.191	7.977	11.405	8.615
Capacité de désendettement (années)	4.9	4.9	6.55	3.24

L'absence de baisse des dotations aurait permis d'afficher à l'horizon 2026 une épargne brute de 2,6 M €, tout en menant un programme d'investissement d'environ 6 M € / an, d'afficher un encours de dette en fin de période de 8.615 M €, ainsi qu'une capacité de désendettement de 3.24 années, soit un niveau BIEN inférieur à la moyenne de la strate.

La baisse des dotations a donc eu un impact considérable sur les finances et la prospective financière de la commune.

Synthèse des grands équilibres financiers pour le scénario cible de la prospective 2020-2026

	CA 2019 en €	%	CA 2020 en €	%	CA 2021 en €	%	CA 2022 en €	%	CA 2023 en €	%	CA 2024 en €	%	CA 2025 en €	%	CA 2026 en €	%	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période
Recettes de gestion	16 132 273	2.89	16 281 457	0.92	16 442 486	0.99	16 555 146	0.69	16 670 548	0.70	16 788 768	0.71	16 909 887	0.72	17 033 987	0.73	0.78
Dont DGF (R741)	3 622 294	0.97	3 615 287	- 0.19	3 646 436	0.86	3 678 831	0.89	3 712 522	0.92	3 747 561	0.94	3 784 001	0.97	3 821 899	1.00	0.77
Dont fiscalité directe	6 250 266	3.53	6 367 022	1.87	6 496 902	2.04	6 577 167	1.24	6 658 878	1.24	6 742 059	1.25	6 826 738	1.26	6 912 940	1.26	1.45
Dépenses de gestion	14 001 741	- 0.51	14 032 435	0.22	14 237 726	1.46	14 400 417	1.14	14 565 263	1.14	14 732 293	1.15	14 901 540	1.15	15 073 035	1.15	1.06
Dont dépenses charges générales (D011)	2 809 046	- 6.36	2 752 865	- 2.00	2 763 876	0.40	2 774 932	0.40	2 786 032	0.40	2 797 176	0.40	2 808 365	0.40	2 819 598	0.40	0.06
Dont dépenses de personnel (D012)	8 315 062	0.77	8 378 922	2.04	8 550 003	1.50	8 678 253	1.50	8 808 427	1.50	8 940 553	1.50	9 074 661	1.50	9 210 781	1.50	1.57
Épargne de gestion	2 130 532	32.71	2 249 022	5.56	2 204 760	- 1.97	2 154 729	- 2.27	2 105 285	- 2.29	2 056 475	- 2.32	2 008 347	- 2.34	1 960 952	- 2.36	- 1.14
Intérêts de la dette existante	79 766	- 19.29	88 200	- 2.00	76 899	- 12.81	63 455	- 17.48	49 786	- 21.54	35 615	- 28.46	26 557	- 25.43	20 625	- 22.34	- 18.58
Intérêts de la dette nouvelle	0	0.00	0	- 2.00	80 000		151 904	89.88	150 160	- 1.15	163 405	8.82	172 125	5.34	179 463	4.26	21.03
Soldes financiers, except. & provisions	- 18 363	- 37.67	- 18 363	- 2.00	- 19 964	8.72	- 19 964	0.00	- 19 964	0.00	- 19 964	0.00	- 19 964	0.00	- 19 964	0.00	0.96
Épargne brute (CAF)	2 032 403	37.60	2 142 459	5.42	2 027 897	- 5.35	1 919 406	- 5.35	1 885 375	- 1.77	1 837 491	- 2.54	1 789 701	- 2.60	1 740 900	- 2.73	- 2.26
Amortissement capital dette existante	411 540	- 14.52	570 000	38.50	560 502	- 1.67	557 787	- 0.48	570 360	2.25	458 011	- 19.70	392 353	- 14.34	357 683	- 8.84	- 0.61
Amortissement capital dette nouvelle	0	0.00	0		231 302		457 196	97.66	487 735	6.68	563 989	15.63	633 093	12.25	703 580	11.13	28.67
Épargne nette (CAF Nette)	1 620 863	62.80	1 572 459	- 2.99	1 236 093	- 21.39	904 423	- 26.83	827 280	- 8.53	815 491	- 1.43	764 255	- 6.28	679 637	- 11.07	- 11.22
Dépenses d'investissement (hors D16)	5 688 522	- 7.58	7 451 540	30.99	8 880 419	19.18	2 235 762	- 74.82	3 204 296	43.32	2 797 311	- 12.70	2 464 308	- 11.90	2 349 583	- 4.66	4 197 603
Recettes d'investissement (hors R16)	1 644 028	33.68	1 486 698	- 9.57	764 584	- 48.57	968 415	26.66	1 224 132	26.41	1 007 415	- 17.70	674 926	- 33.00	674 926	0.00	9 715 585
Besoin financement de l'investissement	4 044 494	- 17.88	5 964 842	47.48	8 115 835	36.06	1 267 347	- 84.38	1 980 164	56.24	1 789 896	- 9.61	1 789 382	- 0.03	1 674 657	- 6.41	3 226 018
Emprunt	3 000 000	0.00	4 000 000	33.33	3 826 478	- 4.34	370 000	- 90.33	1 150 000	210.81	1 000 000	- 13.04	1 000 000	0.00	1 000 000	0.00	
Amortissement du capital	411 540	- 14.52	570 000	38.50	791 804	38.91	1 014 983	28.19	1 058 095	4.25	1 022 000	- 3.41	1 025 446	0.34	1 061 263	3.49	
Solde net de dette	2 588 460	0.00	3 430 000	32.51	3 034 674	- 11.53	- 644 983	- 121.25	91 905	- 114.25	- 22 000	- 123.94	- 25 446	15.66	- 61 263	140.76	828 894
Variation du fonds de roulement	576 369		- 392 383	- 168.08	- 3 053 264	678.13	7 076	- 100.23	- 2 884	- 140.76	25 595	- 987.48	- 25 127	- 198.17	4 980	- 119.82	- 490 858
Solde de clôture reporté	4 369 687	- 47.35	4 946 056	13.19	4 553 673	- 7.93	1 500 409	- 67.05	1 507 485	0.47	1 504 601	- 0.19	1 530 196	1.70	1 505 069	- 1.64	2 435 356
Résultat de clôture au 31/12	4 946 056	13.19	4 553 673	- 7.93	1 500 409	- 67.05	1 507 485	0.47	1 504 601	- 0.19	1 530 196	1.70	1 505 069	- 1.64	1 510 049	0.33	1 944 497
Encours de dette au 31/12	5 603 098	0.00	9 033 098	61.22	12 067 772	33.60	11 422 789	- 5.34	11 514 694	0.80	11 492 694	- 0.19	11 467 248	- 0.22	11 405 985	- 0.53	11.20
Dette / Épargne brute	3	0.00	4	52.90	6	41.00	6	0.00	6	2.69	6	2.29	6	2.56	7	2.18	5.92

Sont entourées en rouge les **obligations en termes d'information de l'assemblée délibérante** créées par le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022, à savoir « qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité ou groupement présente ses **objectifs** concernant » :

- « l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement » (ici appelées dépenses de gestion) ;
- « l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette ».

4 L'état de la dette de la commune.

Sont présentés dans cette partie la situation de la dette de la commune, le niveau et les caractéristiques prévisionnels de l'encours au 1^{er} janvier 2021.

4.1 L'état de la dette au 01/01/2021.

Annuité de la dette (budget principal)								
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	2021*
Encours au 31/12/N	3 504 762	3 002 523	2 518 050	3 496 108	3 014 638	5 603 098	9 040 173	8 247 672
Remb. Capital	610 753	52 239	484 473	452 664	481 470	411 540	562 925	792 501
Emprunts de l'année	0	0	0	1 200 000		3 000 000	4 000 000	
Transfert emprunts	-	-	-	230 722				
Frais financiers	162 852	138 526	118 950	102 892	106 925	90 773	91 642	157 000

* : données prévisionnelles, hors nouveaux emprunts éventuels

Au 01/01/2021, l'encours de la dette de la commune pour le **budget principal** s'établirait à **9.040.173 €**, soit une hausse d'environ **3.437.075 €** par rapport au 01/01/2020. En effet, compte tenu des **taux d'intérêt extrêmement bas** et afin de financer le programme d'investissement 2020, un **emprunt de 4 M €** va être contracté en fin d'année.

Pour 2021, il est prévu, pour financer le programme d'investissement de la Ville, **d'éventuellement recourir de nouveau à l'emprunt**, compte-tenu des taux d'intérêt toujours historiquement bas. Le montant sera affiné au moment du BP 2021 et **surtout du budget supplémentaire (BS) 2021, une fois la réintégration des soldes de clôture au 31/12/2020 et des restes à réaliser.**

Annuité de la dette (tous budgets)								
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*
Encours au 31/12/N	6 684 177	4 175 062	4 518 415	4 919 978	4 239 925	6 677 557	10 018 806	9 161 221
Remb. Capital	1 090 547	946 084	796 647	798 437	680 053	562 368	659 551	857 585
Emprunts de l'année	0	0	1 140 000	1 200 000		3 000 000	4 000 000	
Transfert emprunts	-	1 563 032	-	-	-	-	-	-
Frais financiers	299 425	255 640	162 493	145 940	132 521	110 726	107 928	171 538

* : données prévisionnelles, hors nouveaux emprunts éventuels

Au 01/01/2021, l'encours de la dette de la commune pour l'ensemble des budgets de la commune (budget principal et budgets annexes) s'établirait à 10.018.806 €, soit une hausse d'environ 3.341.247 € par rapport au 01/01/2020.

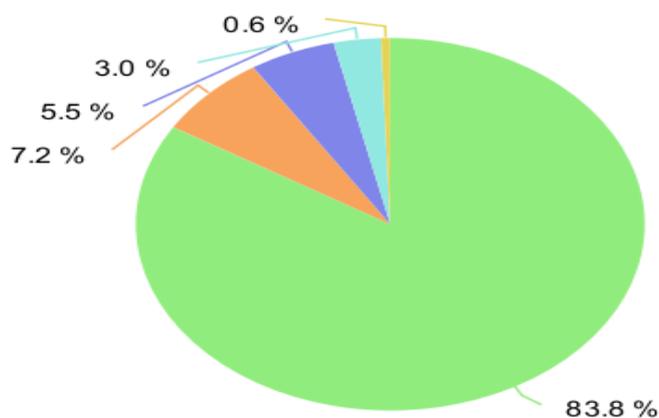
Notons que 2 emprunts se sont éteints au cours de l'exercice 2020 sur le budget annexe Interventions Economiques et un emprunt devrait s'éteindre au cours de l'exercice 2021.

Le taux moyen des 16 contrats de prêt en cours est de 1,47%. La durée résiduelle moyenne de la dette s'établit à 5 ans et 11 mois.

4.2 Les caractéristiques de la dette au 01/01/2021.

Au 01/01/2021, l'encours de la dette est constitué exclusivement d'emprunts à taux fixes. Les emprunts dits « structurés » (ou « toxiques ») sont inexistants.

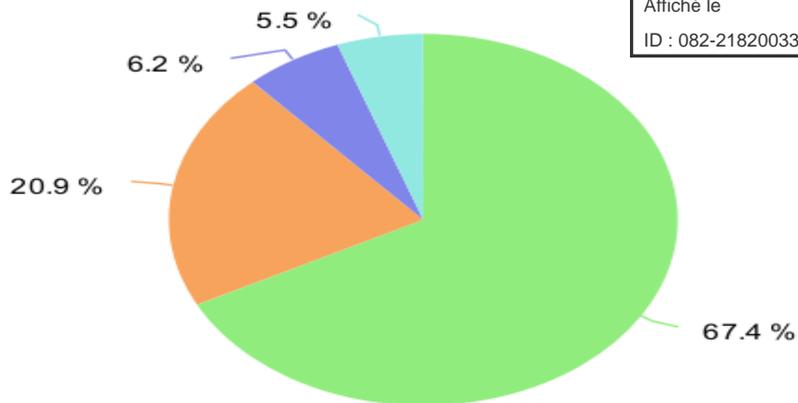
Répartition de la dette par budget (budget principal + budget annexe)



Budget

	Budget principal
	Centre Technique Fluvial
	Budget des Interventions Economiques
	Régie du Port JY Cousteau
	Abattoir

Répartition de la dette par prêteur (budget principal + budgets annexes)



Préteur	%
	67,45
	20,85
	6,23
	5,47

Profil d'extinction prévisionnel de la dette au 01/01/2021 (budget principal + budgets annexes)



5 Les grands équilibres du budget 2021.

Le budget 2021 sera guidé par les éléments clés suivants :

- La **poursuite de la maîtrise de la section de fonctionnement**, l'objectif étant de **concilier autant que faire se peut l'atonie de l'évolution des recettes avec le nécessaire contrôle de l'évolution des dépenses, tout en tenant compte des hausses de charges imposées** ;
- La **progression du niveau d'épargne brute à 1,9 M € au minimum** ;
- la **volonté politique de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale** ;
- la poursuite du **programme pluriannuel d'investissement ambitieux démarré en 2015 bien que revu pour respecter les capacités financières** de la commune ;
- l'**éventuel recours à l'emprunt afin de profiter des opportunités de taux**.

Il est rappelé que comme l'an passé, le budget 2021, qui sera voté en décembre, **ne reprendra pas de façon anticipée les résultats N-1** (sections de fonctionnement et d'investissement), de même que les **restes à réaliser à la section d'investissement** (dépenses et recettes engagées au 31/12 mais dont le service n'est pas réalisé à cette date). Un **budget supplémentaire (BS)** voté au plus tard le 30 juin 2021 permettra de réaliser ces opérations.

5.1 En fonctionnement.

5.1.1 Les recettes.

Evolution des BP - recettes de fonctionnement (budget principal)							
	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	OB 2021
Opérations réelles en M €	16.002	15.935	15.843	15.72	15.791	16.193	16.259
<i>Tx de croiss N/N-1</i>	-3.04%	-0.42%	-0.58%	-0.78%	0.45%	2.55%	0.41%
Recettes d'ordre en M €	0.25	0.32	0.35	0.435	0.378	0.427	0.329
Résultat N-1	9.938	9.847	9.278	-	-	-	-
TOTAL en M €	26.19	26.102	25.471	16.155	16.169	16.62	16.588
<i>Tx de croiss N/N-1</i>	1.50%	-0.34%	-2.42%	36.58%	0.09%	2.79%	-0.19%

Compte-tenu des éléments présentés précédemment, les **recettes réelles de fonctionnement** devraient, en 2021, afficher une hausse d'environ **+0,41%** par rapport au **BP 2020**, avec la répartition suivante :

- **Impôts et taxes** (dont fiscalité locale) : **+0,8%** :
 - Cette hausse attendue s'explique par l'augmentation **prévisionnelle des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties** à hauteur de 3% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties. En effet, cette hypothèse d'évolution s'appuie sur l'évolution moyenne constatée sur les trois derniers exercices soit + 3,58%.
 - Le produit de taxe d'habitation suite à la réforme sur la fiscalité locale en cours a été maintenu au niveau du produit notifié en 2020.
 - Concernant le produit de la taxe sur le foncier non bâti, le produit 2020 a été reconduit du fait de la faible dynamique de ces bases.
 - **L'attribution de compensation (AC)** versée par la Communauté de Communes Terres des Confluences (CCTC) voit son montant diminuer par rapport au BP 2020 (-1,07%). En effet, elle tient compte de la révision intervenue en 2020 au niveau de la compétence action sociale et plus précisément du transfert du relais d'assistantes maternelles (RAM) pour 4.539,56 €. Ce transfert étant intervenu au 1^{er} juillet 2019, il convenait d'ajuster le montant des charges transférées afin de correspondre à un coût

annuel. Aussi, le montant de l'attribution de compensation tient compte de la non restitution à partir de 2021 des subventions aux associations pour 39.750 €.

- **Dotations et participations (74) : -0.1% :**
 - L'essentiel de cette diminution provient de l'ajustement de la dotation forfaitaire (-13.700 €) et de la dotation nationale de péréquation (-51.800 €) aux montants notifiés de 2020, le projet de Loi de Finances 2021 prévoyant la stabilité de ces dotations
 - La DSU (Dotation de Solidarité Urbaine devrait progresser de 5% par rapport au BP 2020, le projet de Lois de Finances 2021 prévoyant un abondement identique à celui de 2020 pour favoriser la péréquation.
- **Les produits des services (70) : -9%.** Cette diminution provient de l'absence de mise à disposition du personnel municipal à la Communauté de Communes Terres des Confluences dans le cadre du ramassage des ordures ménagères.
- Les atténuations de charges (013) progressent de **+24,1%**: le montant des indemnités journalières a été revu à la hausse en fonction des réalisations constatées sur les derniers deux derniers exercices ;
- Les prévisions relatives aux **autres recettes** progressent de **+1,1%**, liées au réajustement du produit des loyers.

De façon plus détaillée, les principaux postes de recettes de fonctionnement devraient connaître les variations suivantes :

- l'attribution de compensation :

Pour 2021, **le montant de l'attribution de compensation se décomposerait ainsi** (sous réserve d'éventuels transferts de compétences qui viendraient impacter ces montants) :

Synthèse des AC en fonctionnement :

AC 2019 définitive retraitée *	Retenue complémentaire Action sociale RAM (1/2 année sup.)	Restitution des subventions anciennement versées par la Communauté	Facturation service commun urbanisme coût 2019 définitif	AC 2020
4 126 881.15	4 539.56	39 750.00	115 806.60	4 046 285.00

* AC 2019 retraitée sans les restitutions opérées en 2019 (ZAE, AAGV bascule en investissement et trop versé), sans la refacturation du service commun et sans la restitution des subventions aux associations

Synthèse des AC en investissement :

AC 2019 définitive	Retenue complémentaire Action sociale RAM (1/2 année sup.)	AC 2020
-105 438.70	-1 517.64	-106 956.34

- L'évolution anticipée de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) :

Evolution de la DGF en 2021

	Notifié 2019	BP 2020	Notifié 2020	Evo 2019/2020	Simu DGF OB 2021	2020/2021 par rapport au notifié de 2020	Evo BP 2020 / OB 2021
Dotation forfaitaire	1 368 658	1 361 800	1 348 133	-1.50%	1 348 100	0.00%	-1.01%
Contribution RFP	0	0	0		0		
DNP	384 568	401 800	365 742	-4.90%	365 000	-0.20%	-9.16%
DSU	746 394	761 300	778 737	4.33%	800 000	2.73%	5.08%
Total DGF	2 499 620	2 524 900	2 492 612	-0.28%	2 513 100	0.82%	-0.47%
Evo N / N-1	60 160		-7 008		20 488	0.82%	-0.47%

Compte-tenu de l'arrêt de la baisse des dotations et de la progression de la dotation de solidarité urbaine (DSU), la DGF devrait afficher, selon une simulation très prudente, une **progression de l'ordre de + 0.82%, soit une hausse de + 20.488 € par rapport aux montants notifiés de 2020.**

- L'évolution anticipée des compensations fiscales :

Evolution des compensations fiscales en 2021							
	Notifié 2019	BP 2020	Notifié 2020	Evo 2019/2020	Simu OB 2021	Evo 2020/2021 par rapport au notifié de 2020	Evo BP 2020 / OB 2021
Compen exo TH	246 988	249 500	255 766	3.55%	263 000	2.83%	5.41%
Compen exo TF	56 514	55 900	56 763	0.44%	56 500	-0.46%	1.07%
Compen spéci TP	0	0	0				
DCRTP	336 230	336 200	321 641	-4.34%	315 500	-1.91%	-6.16%
TOTAL	639 732	641 600	634 170	-0.87%	635 000	0.13%	-1.03%
Evo N / N-1					830		

Les allocations compensatrices (TH, TF et TP) devraient très légèrement progresser par rapport à 2020, le projet de Loi de finances 2021 ne prévoyant plus sur 2021 la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) comme variable d'ajustement. Le total des **compensations fiscales devrait augmenter de +0,13%, soit une hausse d'environ + 830 €** par rapport aux montants notifiés en 2020.

- L'évolution anticipée de la fiscalité directe locale :

Evolution de la fiscalité locale directe (73111)

En €	Bases effectives 2019	Bases prévis. 2020	Taux 2020 (rebasés)	Produit prévis. 2020	Evo bases		2021 a
					2019/2020	2020/2021	
					0	1	taux constants (rebasés)
TH	15 589 566	15 853 000	10.51%	1 666 150	1.69%	0.00%	1 666 000
TFB	14 598 622	14 939 000	28.98%	4 329 322	2.33%	3.00%	4 459 000
TFNB	314 261	315 300	117.84%	371 550	0.33%	0.00%	378 000
TOTAL	30 502 449			6 367 022			6 503 000
Evo N / N-1				128 972			135 978
				2.07%			2.14%

Pour mémoire, depuis 2016, la commune n'a une action de décision que sur les taux des impôts « ménages » (taxe d'habitation et taxes foncières), la cotisation foncière des entreprises (CFE) étant transférée à la communauté de communes dans le cadre du passage en FPU. Rappelons également que la création de la nouvelle communauté de communes « Terres des Confluences » au 1^{er} janvier 2017 (issue de la fusion des EPCI Terres de Confluences et Sère - Garonne - Gimone, ainsi que de l'intégration des communes de Saint-Porquier et La-Ville-Dieu-du-Temple) a eu des conséquences sur le plan fiscal. En effet, **la part départementale de la taxe d'habitation⁵ a été transférée des communes vers la communauté de communes**. Le taux de TH de la commune a été « rebasé » et est ainsi passé de 18,94% à 10,51%.

Compte-tenu de la date de rédaction du présent document, les données relatives aux bases fiscales définitives pour l'année 2020 ne sont pas encore disponibles. Il est toutefois permis **d'anticiper un niveau prévisionnel des bases** correspondant à leur revalorisation forfaitaire assise sur l'inflation et à leur accroissement « physique » (constructions, agrandissements, rénovations des locaux, etc.), soit une **hausse globale attendue à hauteur de 2,14 % par rapport au produit fiscal notifié en 2020**.

Par ailleurs, la **volonté de la Municipalité** est, pour 2021 et comme depuis le début de la mandature, de ne **pas augmenter les taux d'imposition**, et ce malgré la baisse des recettes en provenance de l'Etat au titre de la contribution au redressement des comptes publics introduite à compter de 2014.

⁵ La réforme fiscale de 2010-2011 a transféré aux communes la part de taxe d'habitation que percevaient auparavant les Départements.

- L'évolution anticipée du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

Evolution du FPIC									
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Simu OB 2021
Prélèvement	-13 050	0	0	0	0	0	0	0	0
Reversement	125 913	184 249	252 871	247 847	204 442	204 442	204 400	204 400	204 400
Solde net	112 863	184 249	252 871	247 847	204 442	204 442	204 400	204 400	204 400
FPIC national	360 000 000	570 000 000	780 000 000	1 000 000 000					

La nouvelle carte intercommunale au 1^{er} janvier 2017 a modifié la répartition du FPIC entre les groupes intercommunaux (EPCI + communes membres) et au sein de chaque groupe intercommunal. La commune a ainsi perdu 43.400 € entre 2016 et 2017. Pour 2021, le montant perçu devrait être identique aux trois années précédentes, sous réserve de la poursuite de la répartition libre du FPIC par la Communauté de Communes.

L'évolution prévisionnelle de la structure des recettes de fonctionnement est la suivante :

Recettes de fonctionnement							
Chapitre		BP 2019	BP+BS+DM 2019	BP2020	BP + BS 2020	OB 2021	Evo BP 2020/B P 2021
70	Produits gestion courante	294 600	294 600	359 700	313 700	327 200	-9.0%
731	Contributions directes	6 151 600	6 243 900	6 358 700	6 371 000	6 507 000	2.3%
73 hors 731	Autres impôts et taxes	5 544 300	5 636 400	5 613 500	5 605 500	5 560 200	-0.9%
74	Participations et dotations	3 512 100	3 661 300	3 648 700	3 653 600	3 646 800	-0.1%
75	Autres produits de gestion	221 900	221 900	184 000	190 857	186 000	1.1%
76	Produits financiers	100	125	100	100	100	0.0%
77	Produits exceptionnels	50 900	140 800	14 700	14 700	14 700	0.0%
013	Atténuation de charges	15 100	15 100	13 700	23 700	17 000	24.1%
TOTAL mouvements réels		15 790 600	16 214 125	16 193 100	16 173 157	16 259 000	0.4%
042	Transfert entre sections	378 000	392 000	426 800	427 800	329 000	-22.9%
TOTAL mouvements d'ordre		378 000	392 000	426 800	427 800	329 000	-22.9%
002	Résultat reporté		2 008 675	-	2 364 843		
TOTAL		16 168 600	18 614 800	16 619 900	18 965 800	16 588 000	-0.2%

5.1.2 Les dépenses.

Evolution des BP - dépenses de fonctionnement (budget principal)							
	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	OB 2021
Opérations réelles en M €	18.736	18.702	17.921	15.22	15.014	15.132	15.327
Tx de croiss N/N-1	0.11%	-0.18%	-4.18%	- 15.07%	-1.35%	0.78%	1.30%
Virement en INV	6.626	6.6	6.65	0.1	0.236	0.588	0.261
Autres dépenses d'ordre en M €	0.828	0.8	0.9	0.835	0.918	0.9	1
TOTAL en M €	26.19	26.102	25.471	16.155	16.169	16.62	16.59
Tx de croiss N/N-1	1.50%	-0.34%	-2.42%	- 36.58%	0.09%	2.79%	-0.2%

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues au budget 2021 devraient afficher une légère hausse d'environ 1,3 % par rapport au BP 2020.

Comme l'an passé, l'objectif est de maîtriser la croissance des dépenses courantes (achats, prestations de service, subventions, masse salariale...). Ainsi, il a été demandé aux services de travailler sur la recherche de pistes d'économies partout où cela est possible, et ce sans dégrader ou remettre en cause la qualité des services offerts aux usagers.

Il en résulte un budget de fonctionnement sur le chapitre des charges à caractère général en baisse de -0,2% par rapport au BP 2020.

Les charges de gestion (chapitre 65) augmentent de 0,9 %, progression liée notamment à l'ajustement des rémunérations et droits à la formation des Elus tels que décidés aux conseils municipaux des 3 et 30 juillet 2020.

Les charges financières (chapitre 66) augmentent de 78% avec la souscription de deux emprunts pour un montant total de 4 M € fin 2020.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) diminuent de -26 %. Cette diminution est essentiellement causée par la diminution de la subvention versée au budget annexe de l'abattoir.

Le niveau d'autofinancement est en diminution, avec un virement à la section d'investissement passant de 588.100 € à 260.750 €.

Toutefois, Il est bon de rappeler que la commune ne maîtrise pas la totalité de l'évolution de ses dépenses de fonctionnement. Une partie non négligeable résulte de décisions ou d'événements extérieurs qui s'imposent à elle (exemples : évolution des charges patronales sur la masse salariale, participation au SDIS, participation école privée, dépenses d'énergie, normes diverses et variées, réforme des rythmes scolaires, charges supplémentaires en matière d'état civil...). En outre, la crise sanitaire va bien évidemment impacter l'évolution naturelle des dépenses de la commune.

L'évolution prévisionnelle de la structure des dépenses de fonctionnement est la suivante :

Dépenses de fonctionnement							
Chapitre		BP 2019	BP+BS+DM 2019	BP2020	BP + BS 2020	OB 2021	Evo BP 2020/B P 2021
011	Charges générales	3 284 900	3 377 000	3 257 400	3 425 700	3 251 550	-0.2%
012	Masse salariale	8 400 000	8 400 000	8 450 000	8 500 000	8 600 000	1.8%
65	Charges de gestion	3 029 300	3 036 000	3 105 700	3 115 700	3 134 700	0.9%
66	Charges financières	89 200	89 200	88 200	88 200	157 000	78.0%
67	Charges exceptionnelles	156 000	272 500	176 000	176 000	130 000	-26.1%
014	Prov. réglementées	5 000	5 000	4 500	4 500	4 000	-11.1%
022	Dépenses imprévues	50 000	200 000	50 000	150 000	50 000	0.0%
TOTAL mouvements réels		15 014 400	15 379 700	15 131 800	15 460 100	15 327 250	1.3%
042	Transfert entre sections	918 000	948 000	900 000	1 000 000	1 000 000	11.1%
023	Virement en INV	236 200	2 287 100	588 100	2 505 700	260 750	-55.7%
TOTAL mouvements d'ordre		1 154 200	3 235 100	1 488 100	3 505 700	1 260 750	-15.3%
TOTAL		16 168 600	18 614 800	16 619 900	18 965 800	16 588 000	-0.2%

5.1.3 Focus sur les dépenses de personnel.

L'objectif, comme depuis plusieurs années, pour 2020 et pour les années à venir, est, après un nécessaire effort de rééquilibrage et de remise à niveau intervenu en 2014 et 2015, de **continuer à contenir les dépenses de personnel**, qui sont de plus en plus fortement contraintes et peu «flexibles», tout en poursuivant une **politique de rénovation et de réorganisation des moyens et des méthodes** et en préservant le climat social.

La politique Ressources Humaines doit d'abord tenir compte à la fois des opportunités et des obstacles que recouvre l'évolution de l'environnement des collectivités territoriales, les réformes du statut en cours ou prévues, les transformations des métiers et du service public.

Les contraintes budgétaires obligent les collectivités à mettre en œuvre une gestion des ressources humaines plus audacieuse et innovante. Les réorganisations des services, l'optimisation des compétences qui en découlent, demandent une mobilisation et un accompagnement importants.

Porteur de mutations sérieuses en termes d'organisation du travail, le « numérique » est une opportunité pour la gestion du personnel en termes de partage et d'échanges d'informations, de développement des compétences ainsi que d'évolution des process et des pratiques professionnelles.

Le vieillissement de l'effectif est une évolution porteuse de risques. La moyenne d'âge dans la fonction publique est de 44 ans. Le bilan social 2019 de la Ville de Castelsarrasin indique une moyenne d'âge des agents de la collectivité de 48 ans. Les conditions de travail sont déjà et resteront une préoccupation majeure. La concertation au sein des organismes paritaires que sont notamment le Comité Technique et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), prend toute son importance pour faire face aux défis présents et futurs.

De nombreux projets, initiés en 2020, se poursuivront au cours de l'année 2021 :

- le régime indemnitaire RIFSEEP qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021 ;
- le traitement et le suivi du Document unique d'évaluation des risques professionnels mis en place en 2020, qui permettra de déboucher sur un plan d'actions et de mieux prendre en compte, ainsi que de prévenir les risques d'accident de travail ;
- l'instauration d'un règlement intérieur au plus tard avant la fin du 1^{er} trimestre 2021 ;
- la mise à jour de l'ensemble des fiches de poste des agents ;
- l'adaptation des entretiens professionnels en fonction des évolutions ;
- la poursuite de l'application de la réforme statutaire «Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations» qui a pour objectif d'améliorer les perspectives de carrière dans la Fonction Publique.

- **La masse salariale 2020**

En 2020, la masse salariale a été impactée par des éléments sources de hausse tels que :

- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ;
- la mise en place de la prime exceptionnelle liée à la période de confinement ;
- des remplacements d'agents, absents pour cause de maladie, après observation d'un délai de carence, ou bien en congé maternité ;

Néanmoins, des éléments sont venus freiner ces dépenses, et notamment :

- la réduction du nombre d'agents saisonniers compte tenu de l'épidémie de CORONAVIRUS ;
- le jour de carence.

- **Les rémunérations**

Pour 2020, le volume de la masse salariale devrait être légèrement supérieur à son niveau de 2019 (8.315.602 €).

Les dépenses de personnel, premier poste de dépenses de la collectivité, représentent 54,03% des dépenses de fonctionnement en 2020.

- **Les effectifs 2020**

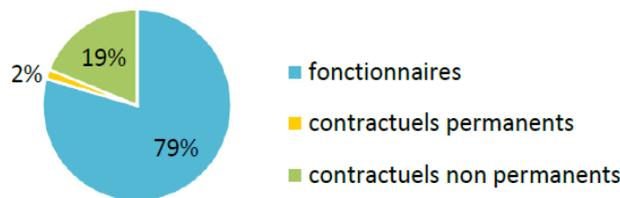
Les effectifs devraient afficher une **stabilité** par rapport à 2019 :

	2016 (31.12)	2017 (31.12)	2018 (31.12)	2019 (31.12)	Projection 2020 (31.12)
Fonctionnaires	203	199	200	197	204
Agents contractuels sur emplois non permanents	67	73	75	47	42
Emplois aidés (emplois d'avenir)	2	3	1	1	0
Apprentis	2	2	3	3	3
Contrats de courte durée	63	68	71	43	39
Agents non titulaires sur emplois permanents	8	9	8	4	8
Cinéma (intégré au budget principal au 01.01.19)	3	3	3	3	3
Abattoir	5	6	5	2	1
TOTAL DES AGENTS EN POSITION D'ACTIVITE	278	281	283	254	258

- **La structure des effectifs permanents en 2019**

Catégories

La répartition des effectifs entre les 3 catégories A, B, C reste stable

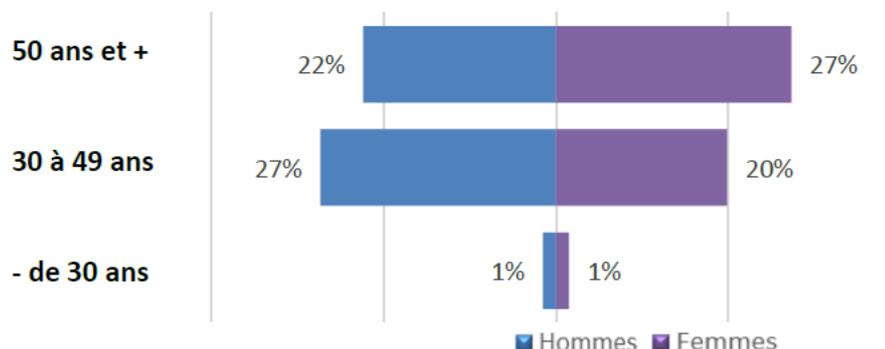


Pyramide des âges

Le bilan social 2019 fait état d'une moyenne d'âge en augmentation. La moyenne d'âge des agents de la collectivité est de 49 ans :

- fonctionnaires : 49,25 ans ;
- permanents (fonctionnaires + contractuels permanents) : 49,22 ans ;
- contractuels non permanents : 35,27 ans.

Sur les emplois permanents, les femmes sont plus représentées dans la tranche d'âge des plus de 50 ans :



- **L'évolution des effectifs en 2021**

Aucune création nette de postes supplémentaires n'est envisagée en 2021. À activité constante, les effectifs devraient rester au niveau de 2020. Une **étude au cas par cas** sera réalisée pour décider d'un remplacement ou d'une réorganisation. En effet, la recherche de la **meilleure organisation possible** est une constante au sein des services municipaux, pour répondre aux besoins tout en optimisant les moyens.

Les mutualisations et restructurations de fonctions font partie des solutions pratiquées.

- **Évolution prévisionnelle de la masse salariale**

Les dépenses en personnel représentant plus de la moitié des dépenses de fonctionnement de la collectivité, il s'agira, pour l'année 2021, de continuer à les maîtriser au maximum.

Les prévisions de dépenses relatives à la masse salariale (chapitre 012) sont estimées pour 2020 à un montant de 8.500.000 € pour 2020 (dont 50 000 € de plus par rapport à la prévision initiale de 8.450.000 € liée à la prise en compte de la prime exceptionnelle COVID-19), contre 8.400.000 € pour 2019. Cette projection a été effectuée à partir des éléments connus, de janvier à septembre 2020, et d'une estimation pour les trois mois restants.

En effet, l'évolution de la masse salariale est en partie fonction d'éléments décidés au niveau national, qui sont susceptibles de varier à la hausse pour 2021 :

- les taux de charges ;
- le montant brut du S.M.I.C. horaire ;
- le Glissement Vieillesse Technicité ;
- les élections régionales et départementales, qui mobiliseront des agents de la collectivité ;
- la poursuite de l'application du dispositif Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations qui a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière se poursuivra.

La hausse du budget sera limitée par le départ à la retraite de plusieurs agents en arrêt maladie.

5.1.4 L'autofinancement prévisionnel.

Résultat de la contraction entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, **l'autofinancement prévisionnel** (total du virement à la section d'investissement et du solde des mouvements d'ordre) ne peut, compte-tenu de la non reprise des résultats N-1 de façon anticipée, se comparer au niveau des années antérieures à 2018 (7,2 M € en 2017). D'un montant de 0,5 M € en 2018 de 0,7 M € pour 2019 et de 1 M€ en 2020. , **il devrait s'élever à un peu plus de 0,9 M € en 2021.**

5.2 En investissement.

5.2.1 Les recettes.

Evolution des BP - recettes d'investissement (budget principal)							
	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	OB 2021
Opérations réelles en M €	1.541	0.985	2.393	8.435	6.317	8.6	7.193
Restes à réaliser	1.142	0.283	0.128	-	-	-	
<u>Virement depuis FON</u>	<u>6.626</u>	<u>6.6</u>	<u>6.65</u>	<u>0.1</u>	<u>0.236</u>	<u>0.588</u>	<u>0.261</u>
Autres recettes d'ordre en M €	0.927	0.9	0.95	0.935	1.018	1	1.15
Résultat N-1	1.476	1.659	0.72	-	-	-	-
TOTAL en M €	11.712	10.426	10.841	9.47	7.571	10.208	8.604
Tx de croiss N/N-1	-0.95%	- 10.98%	3.98%	- 12.64%	- 20.05%	34.83%	-15.71%

Globalement, les **recettes d'investissement devraient afficher une diminution par rapport au BP 2020.**

Comme en 2018 et en 2019, le montant des recettes réelles reste à un niveau élevé compte tenu de la non reprise des résultats N-1 qui a pour conséquence d'afficher un autofinancement relativement faible. L'équilibre de la section est assuré par un montant prévisionnel d'emprunt important :

- le **FACTVA** reste au même niveau de prévision qu'en 2020.
- la **taxe d'aménagement** reste stable ;
- Les **subventions** seront reprises par des restes à réaliser (subventions accordées en 2020 mais non titrées sur l'exercice), leur montant inscrit au BP 2021 est de 0.6 M€ ;
- le recours à **l'emprunt** voit ses prévisions calculées à **environ 5,7 M €, en diminution par rapport au BP 2020** compte tenu du niveau des investissements prévu ; ce montant sera revu à la baisse au moment du vote du BS 2021, qui permettra d'augmenter l'autofinancement et de diminuer à due concurrence les recettes d'emprunts.

Recettes d'investissement							
Chapitre		BP 2019	BP+BS+DM 2019	BP2020	BP + BS 2020	OB 2021	Evo BP 2020/B P 2021
10	Dotations, fonds divers	791 000	791 000	801 000	801 000	801 000	0.0%
1068	Excédents FON capital.	0	3 000 000	0	1 000 000		
13	Subvention d'INV	135 000	690 200	135 000	234 800	600 000	344.4%
16	Emprunts et dettes	5 240 800	3 070 000	7 533 700	4 767 727	5 692 250	-24.4%
23	Immobilisations en cours	40 000	40 000	40 000	40 000		-100.0%
27	Autres immo financières	10 000	10 000	10 000	10 000		-100.0%
024	Produits des cessions	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	0.0%
20	Immo incorporelles	0	0	0			
21	Immo corporelles	0	0	0			
TOTAL mouvements réels		6 316 800	7 701 200	8 619 700	6 953 527	7 193 250	-16.5%
040	Transfert entre sections	918 000	948 000	900 000	1 000 000	1 000 000	11.1%
041	Opérations patrimoniales	100 000	140 000	100 000	150 000	150 000	50.0%
021	Virement depuis FON	236 200	2 287 100	588 100	2 505 700	260 750	-55.7%
TOTAL mouvements d'ordre		1 254 200	3 375 100	1 588 100	3 655 700	1 410 750	-11.2%
001	Résultat reporté				1 607 873		
Restes à réaliser			1 236 900		1 384 800		
TOTAL		7 571 000	12 313 200	10 207 800	13 601 900	8 604 000	-15.7%

5.2.2 Les dépenses.

Evolution des BP - dépenses d'investissement (budget principal)							
	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	OB 2020	OB 2021
Opérations réelles en M €	10.238	8.109	8.719	8.935	7.093	9.7	8.125
Restes à réaliser	1.124	1.898	1.722	-	-	-	-
Résultat N-1							
Dépenses d'ordre en M €	0.35	0.42	0.4	0.535	0.478	0.527	0.479
TOTAL en M €	11.712	10.426	10.841	9.47	7.571	10.208	8.604
Tx de croiss N/N-1	-0.96%	-	3.98%	-	-	34.83%	-15.71%

Les dépenses réelles d'investissement diminuent de 16,1%.

Les prévisions de **dépenses d'équipement**, à savoir les études, les constructions, les acquisitions **devraient présenter un montant d'environ 7,2 M €, soit une diminution d'environ 19%** par rapport aux inscriptions du BP 2020. Ce niveau de prévisions tient compte du nouveau scénario cible défini dans le cadre de la prospective 2020-2026, et notamment de la reconstruction de l'école élémentaire Ducau.

L'évolution prévisionnelle de la structure des dépenses d'investissement est la suivante :

Dépenses d'investissement							
Chapitre		BP 2019	BP+BS+DM 2019	BP2020	BP + BS 2020	OB 2021	Evo BP 2020/B P 2021
20	Immo incorporelles	121 500	141 500	79 500	79 500	7 225 000	8988.1 %
21	Immo corporelles	999 500	963 012	647 000	642 200		-100.0%
23	Immo en cours	4 480 000	4 745 800	7 198 000	7 198 000		-100.0%
204	Subventions d'équipement	873 000	989 600	951 500	951 500		-100.0%
10	Dotations, fonds divers	101 000	132 000	135 000	135 000		-100.0%
16	Emprunts et dettes	418 000	418 000	570 000	570 000	800 000	40.4%
27	Autres immo financières	0	0	0			
13	Subvention d'INV	0	0	0			
020	Dépenses imprévues	100 000	250 400	100 000	100 000	100 000	0.0%
TOTAL mouvements réels		7 093 000	7 640 312	9 681 000	9 676 200	8 125 000	-16.1%
040	Transfert entre sections	378 000	392 000	426 800	427 800	329 000	-22.9%
041	Opérations patrimonia.	100 000	140 000	100 000	150 000	150 000	50.0%
TOTAL mouvements d'ordre		478 000	532 000	526 800	577 800	479 000	-9.1%
001	Résultat reporté		638 988				
Restes à réaliser			3 501 900		3 347 900		
TOTAL		7 571 000	12 313 200	10 207 800	13 601 900	8 604 000	-15.7%

Les opérations les plus notables en 2021 seraient, sous réserve des arbitrages à intervenir dans le cadre de la préparation du budget primitif :

- Dans le domaine des affaires sociales :
 - La poursuite du projet de création d'un pôle enfance - jeunesse, en lieu et place de l'ancienne clinique ;
 - le programme pluriannuel de rénovation des appartements locatifs.
- Dans le domaine des infrastructures communales (voirie, bâtiments et moyens techniques) :
 - le programme de voirie (signalisation, curage des fossés bordant les routes communales...) ;
 - les programmes annuels de voiries urbaine et rurale ;
 - la poursuite du plan pluriannuel de rénovation de l'éclairage public ;
 - la continuation du programme de travaux de mise aux normes et d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux ;
 - la poursuite du plan pluriannuel de mise en accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite) des établissements municipaux recevant du public (ERP) ;
 - la réfection des trottoirs et le plan accessibilité voirie ;
 - la continuation du plan de renouvellement régulier des véhicules légers et utilitaires ;
 - le réaménagement des ateliers municipaux.

- Dans le domaine de la vie culturelle, du tourisme, de l'environnement et du cadre de vie :
 - La rénovation du local des archives municipales ;
 - La restauration de documents et des orgues de l'église Saint-Sauveur.
- Dans le domaine du sport et de la vie associative :
 - l'entretien et l'achat de matériel pour les équipements sportifs.
- Dans le domaine des affaires scolaires :
 - la poursuite du plan d'entretien des écoles ;
 - la création d'un nouveau groupe scolaire à Ducau.
- Dans le domaine des finances, de l'administration générale et du personnel :
 - la poursuite du plan de modernisation informatique.
- Dans le domaine du commerce, de la vie urbaine et des fêtes et cérémonies :
 - l'achat de mobilier urbain.
- Dans le domaine de l'agriculture, des animations agricoles :
 - la poursuite de la rénovation des serres municipales ;
 - l'assainissement des terres.
- Dans le domaine de l'urbanisme, du PLU et de l'aménagement foncier :
 - la continuation du programme des « subventions façades ».

Certaines de ces opérations d'investissement s'échelonnent sur **plusieurs années** et nécessitent une **gestion pluriannuelle des crédits**, via la mise en place des **autorisations de programme**.

D'autres seront **poursuivies** en 2021, avec éventuellement une révision du montant global et du montant des crédits de paiement :

- la création d'un pôle enfance – jeunesse (2018-2023) ;
- le réaménagement des ateliers municipaux (2019-2021).